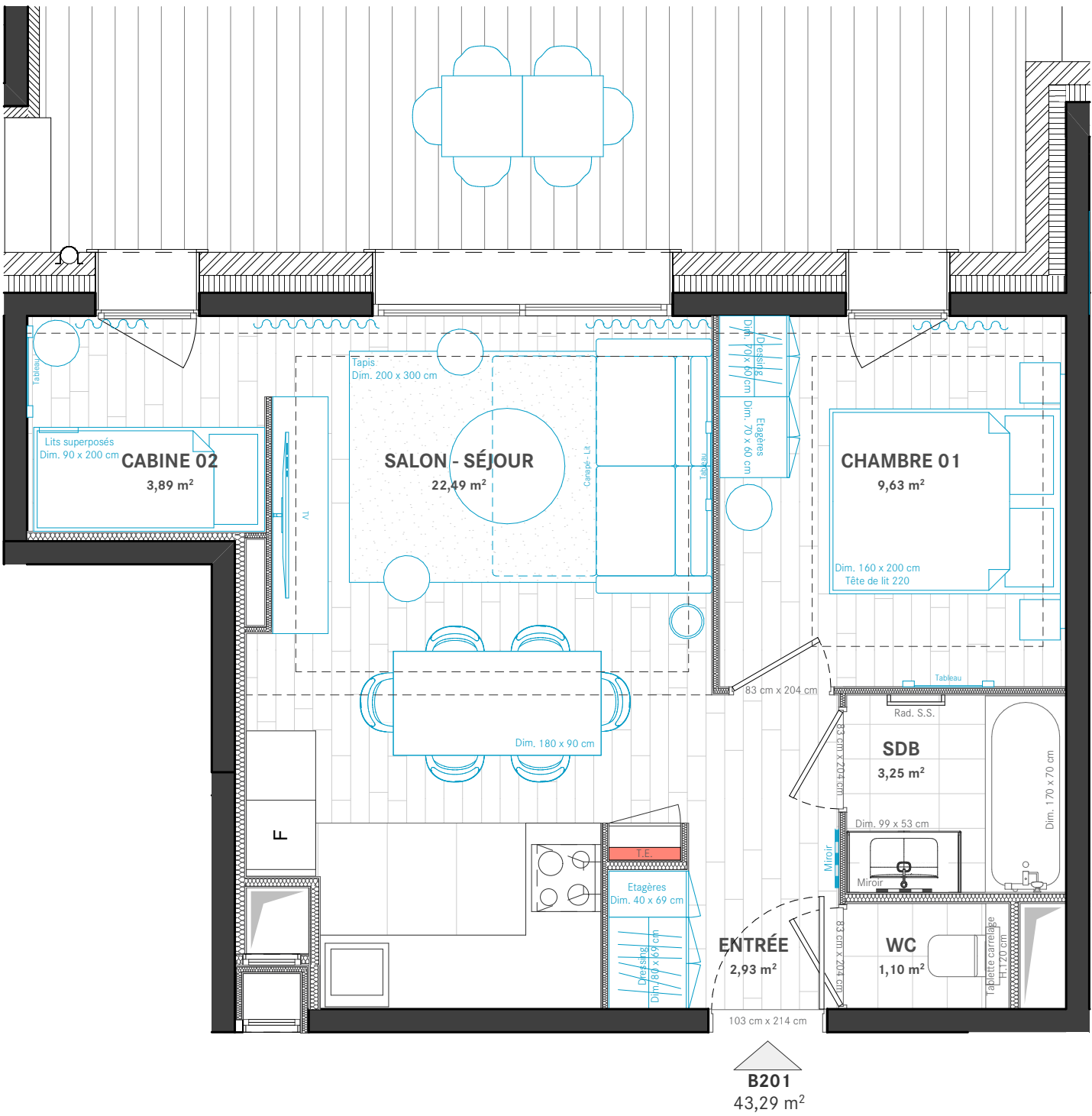
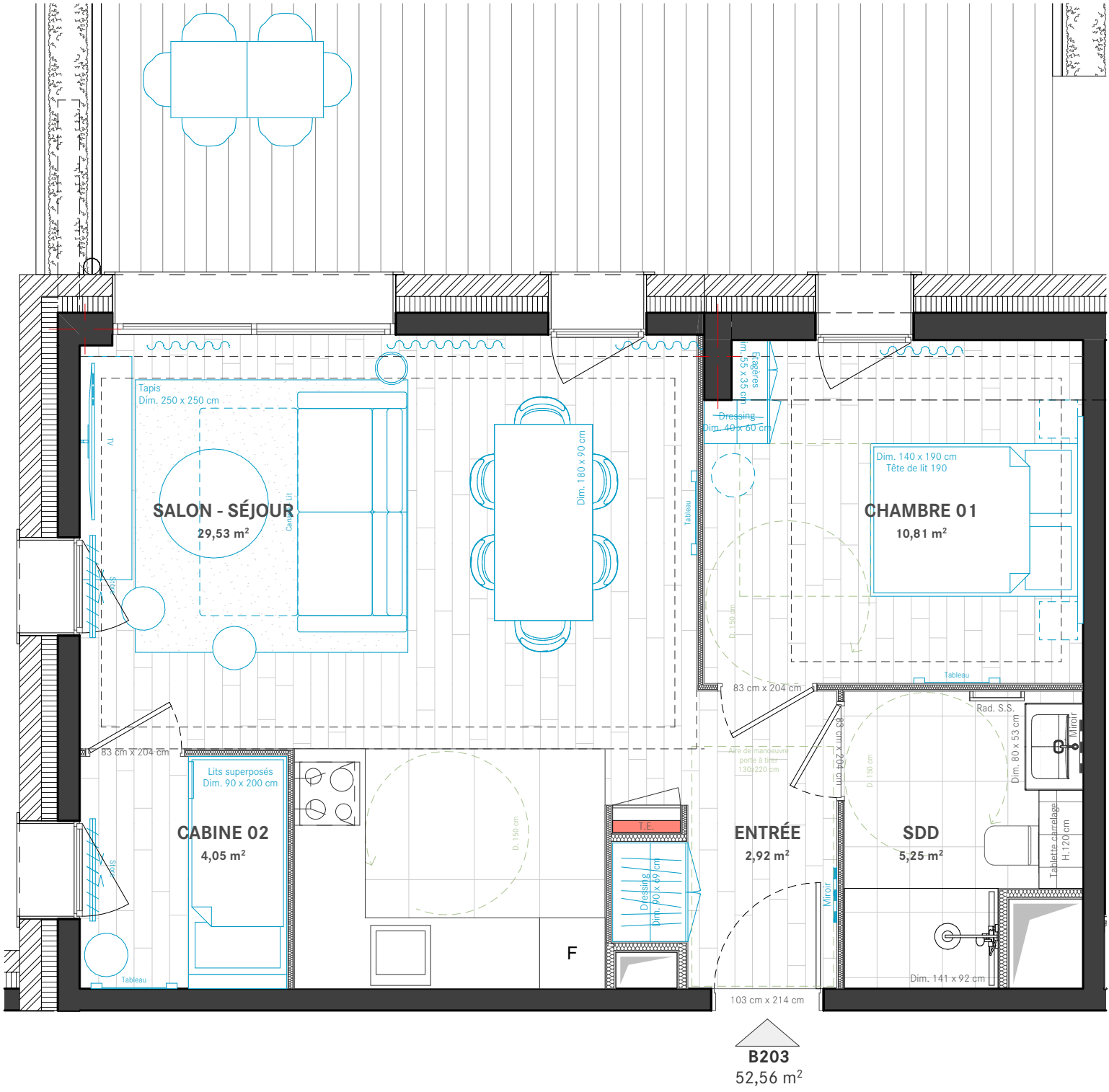




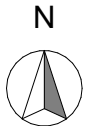


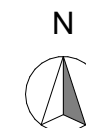
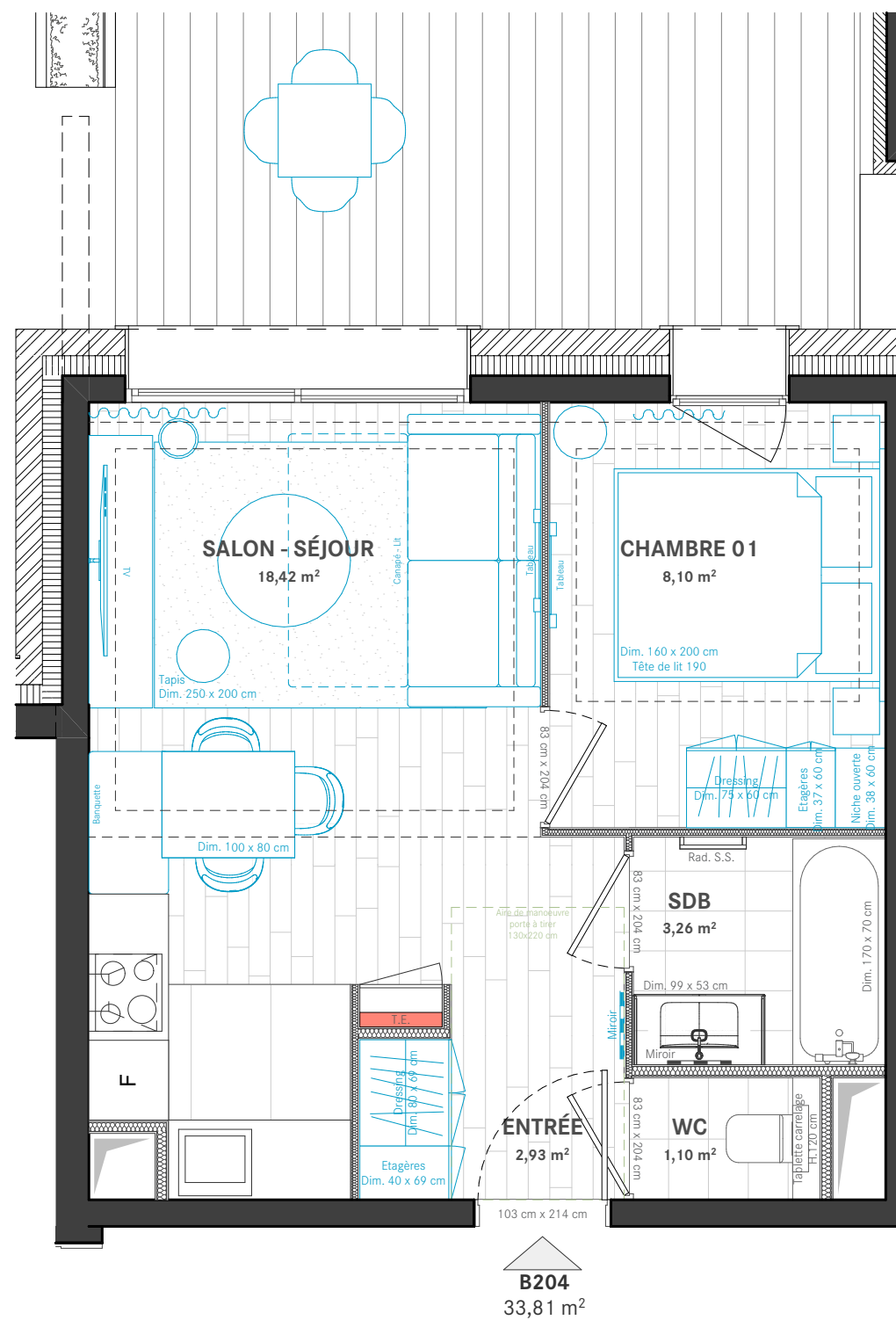
Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.



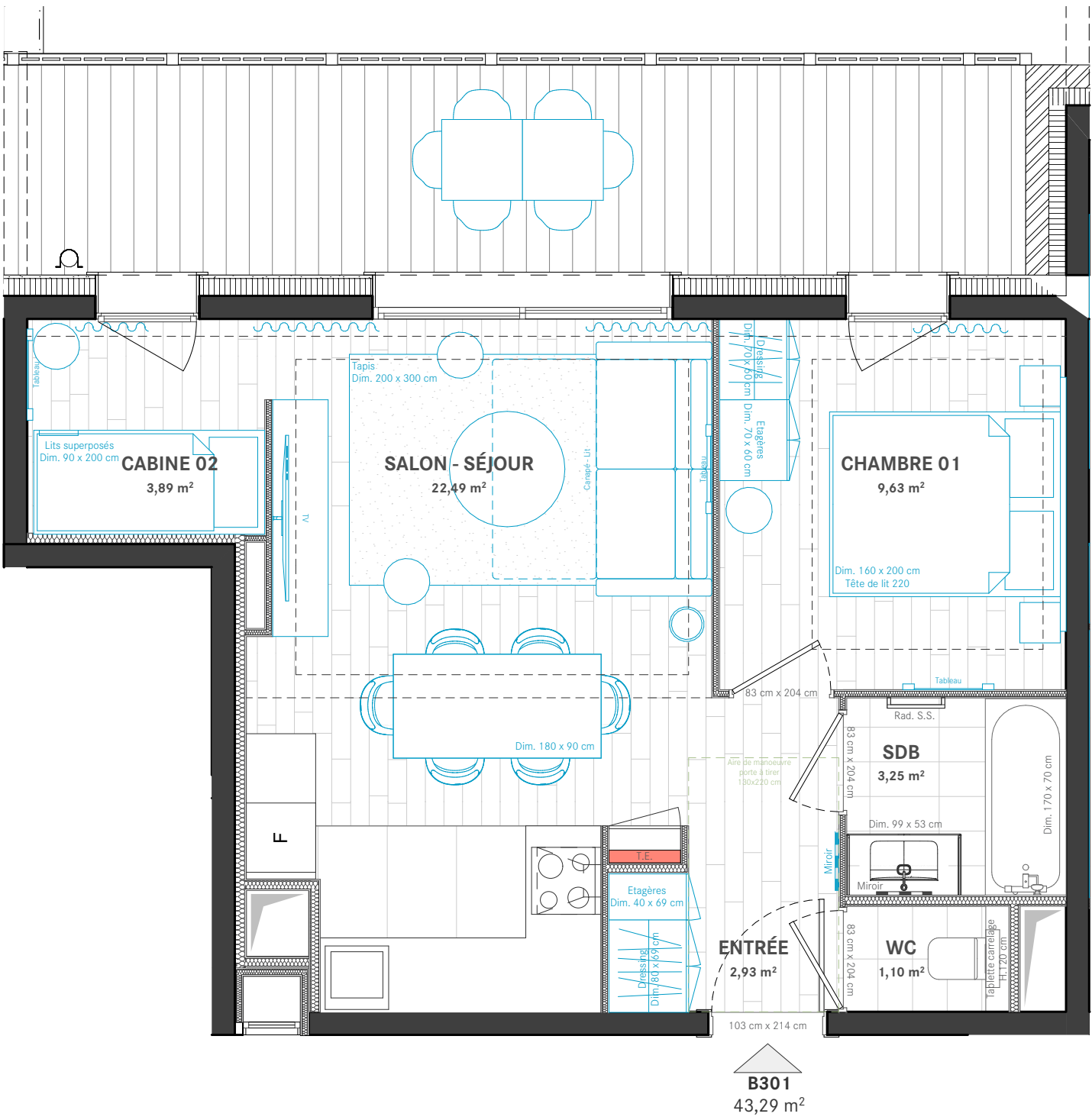


Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

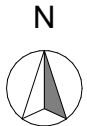






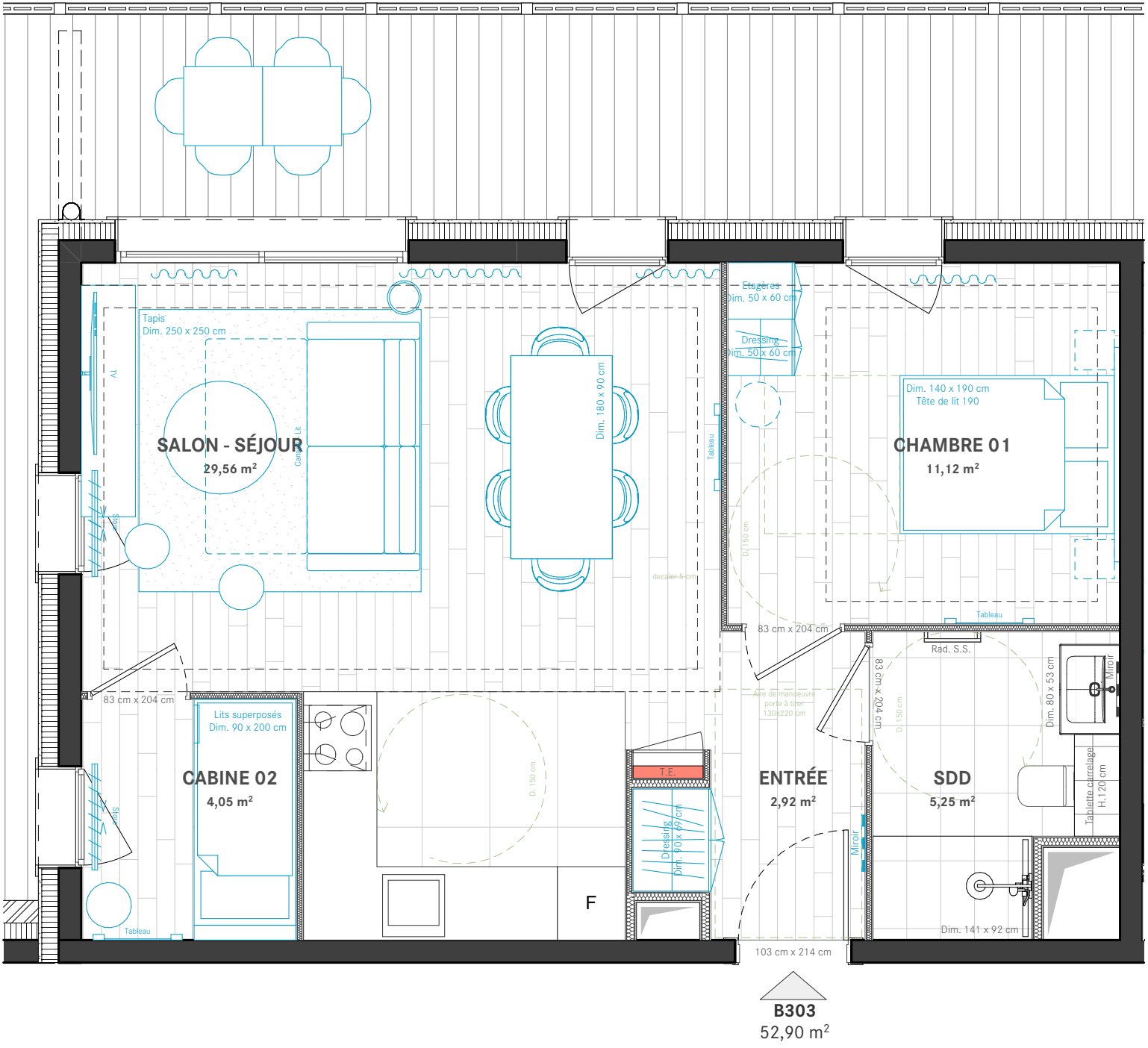


Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

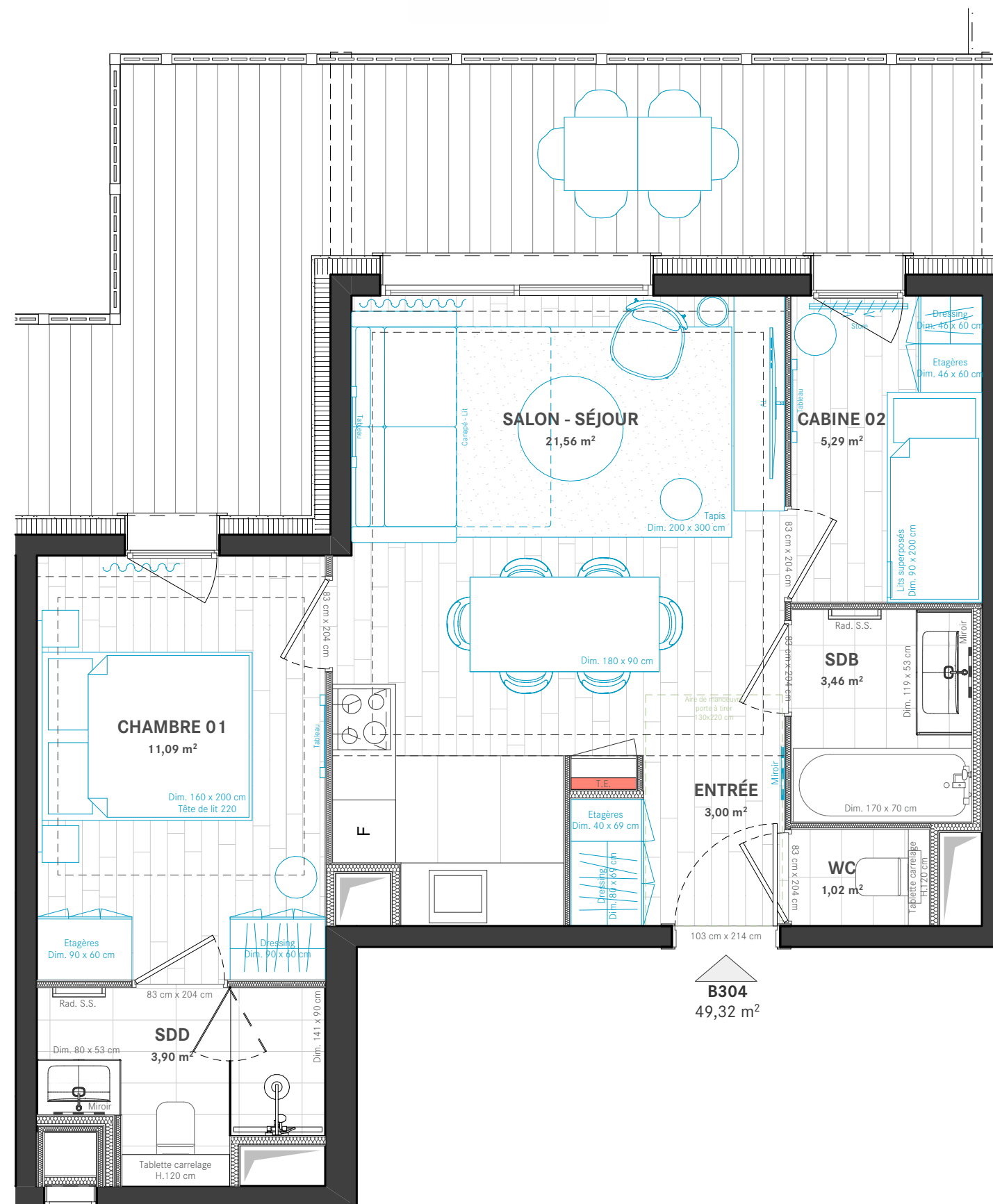


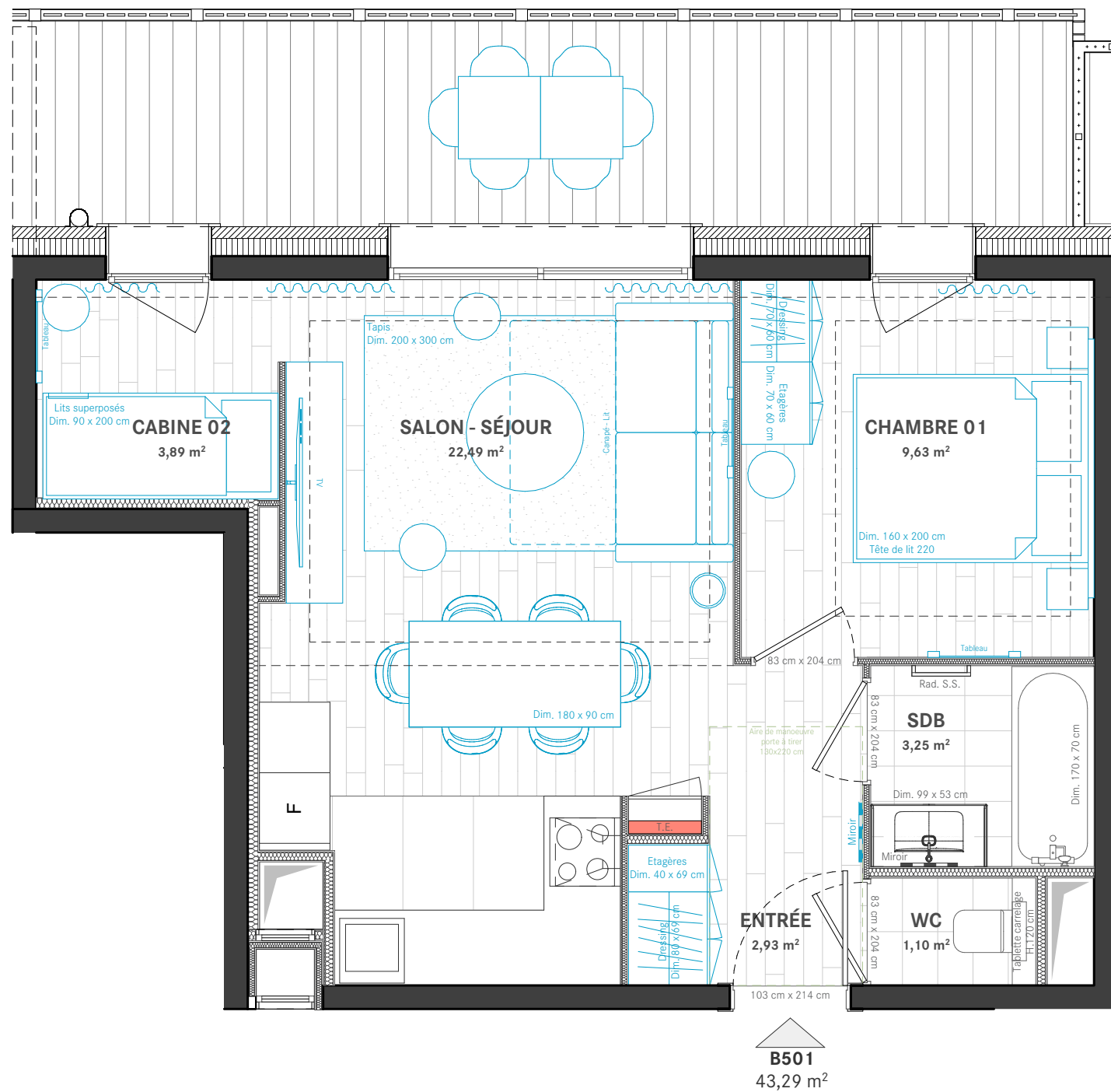


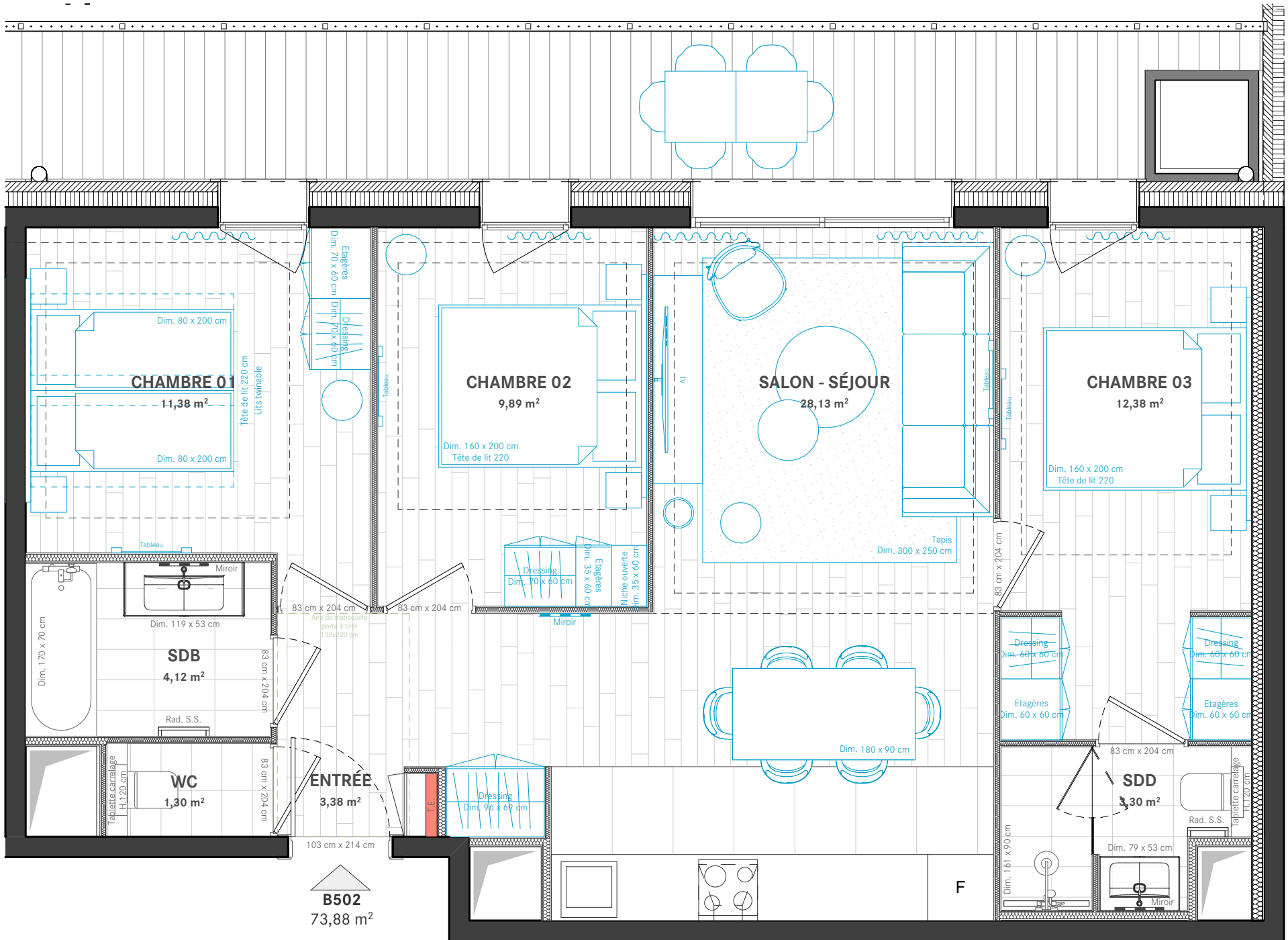
Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.



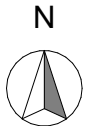
Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.



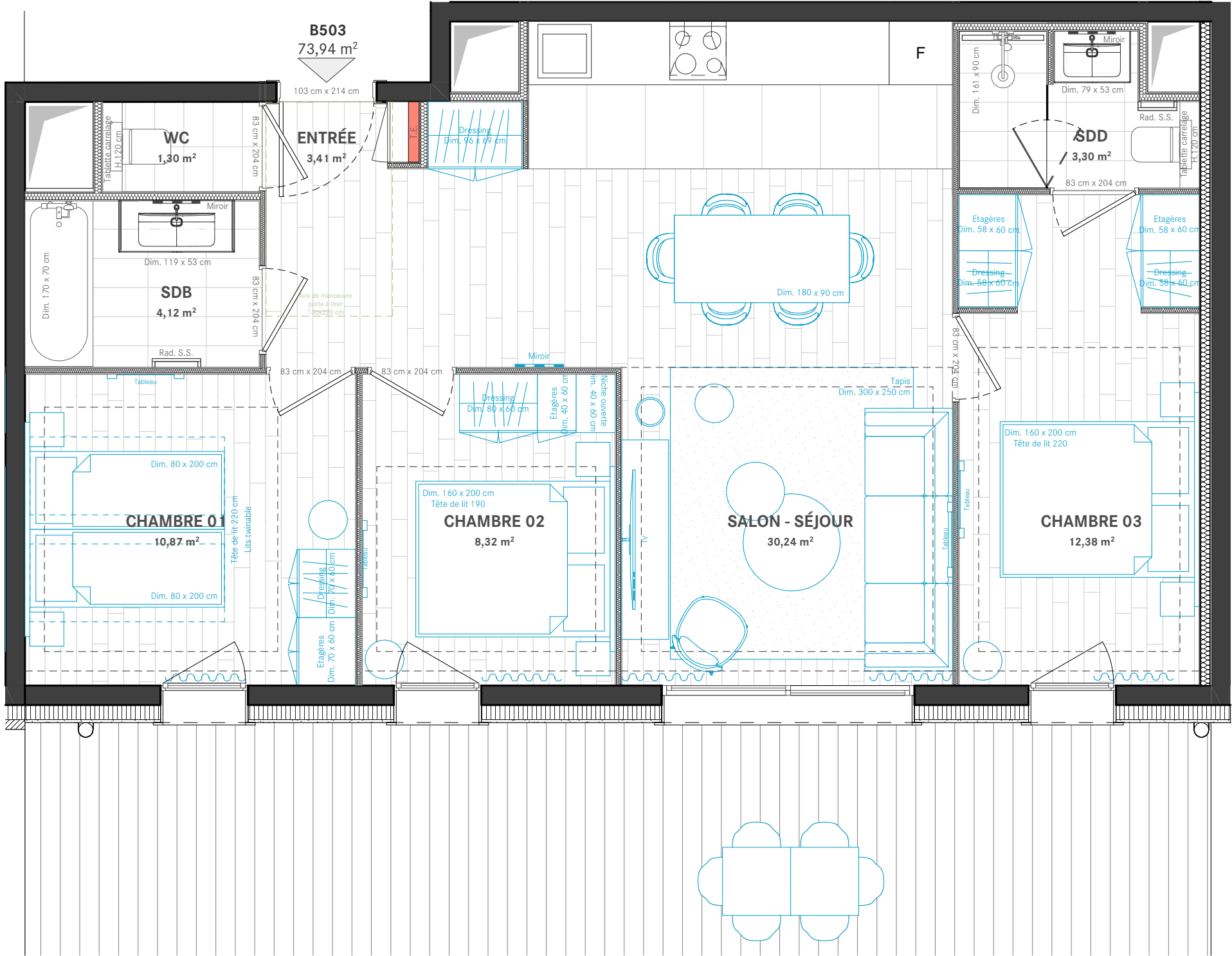




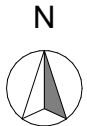
Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

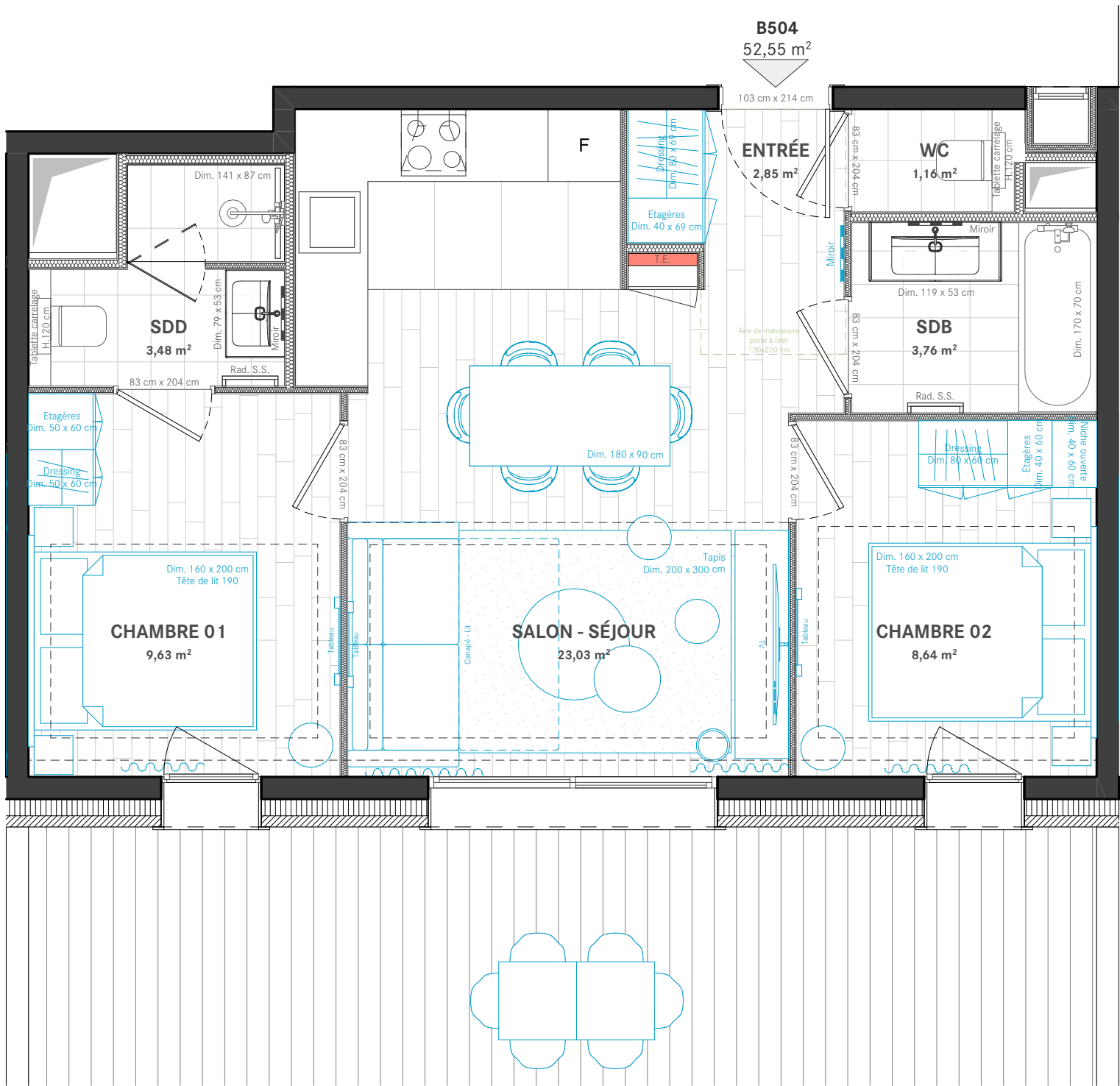




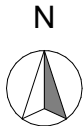


Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

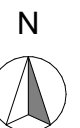
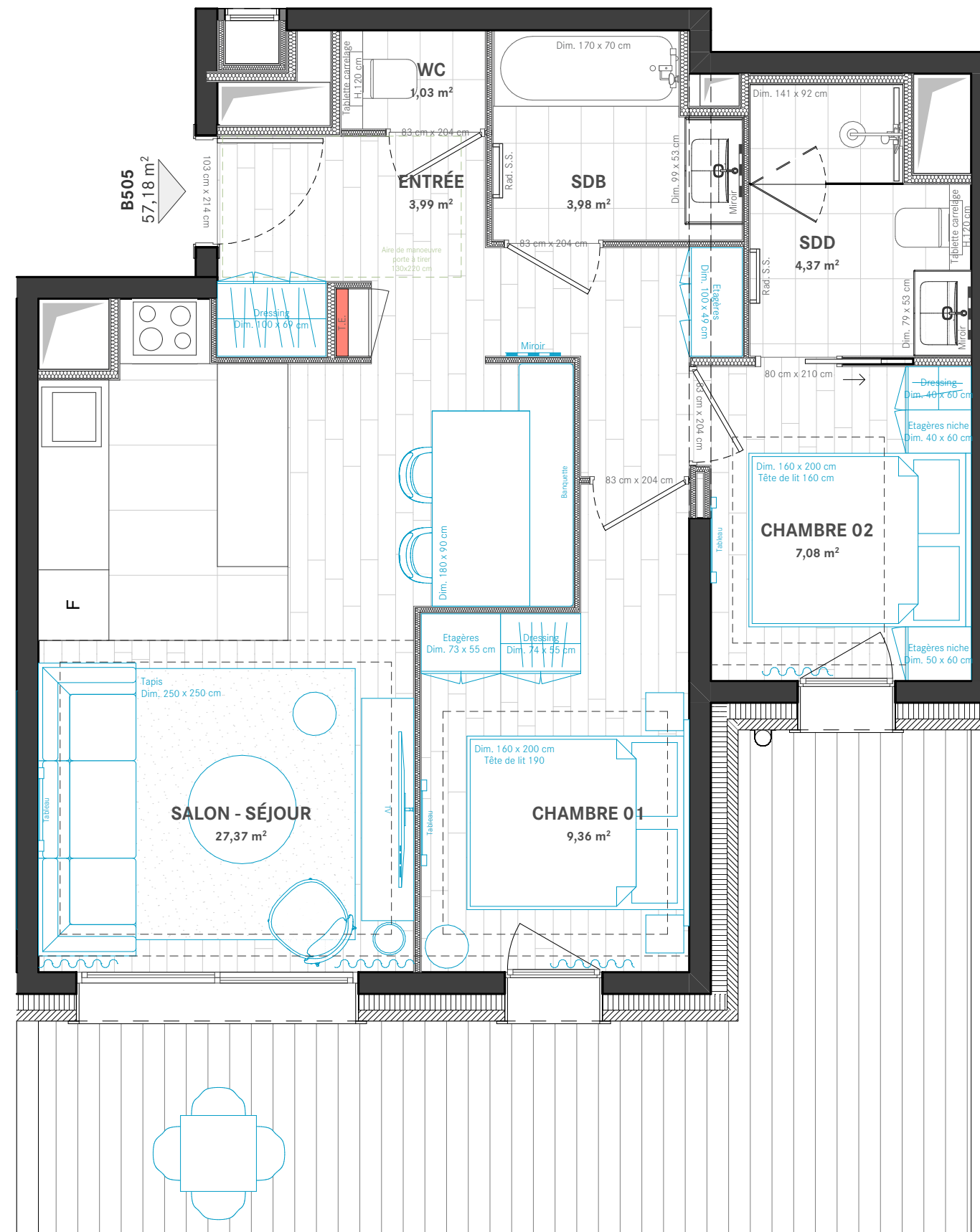


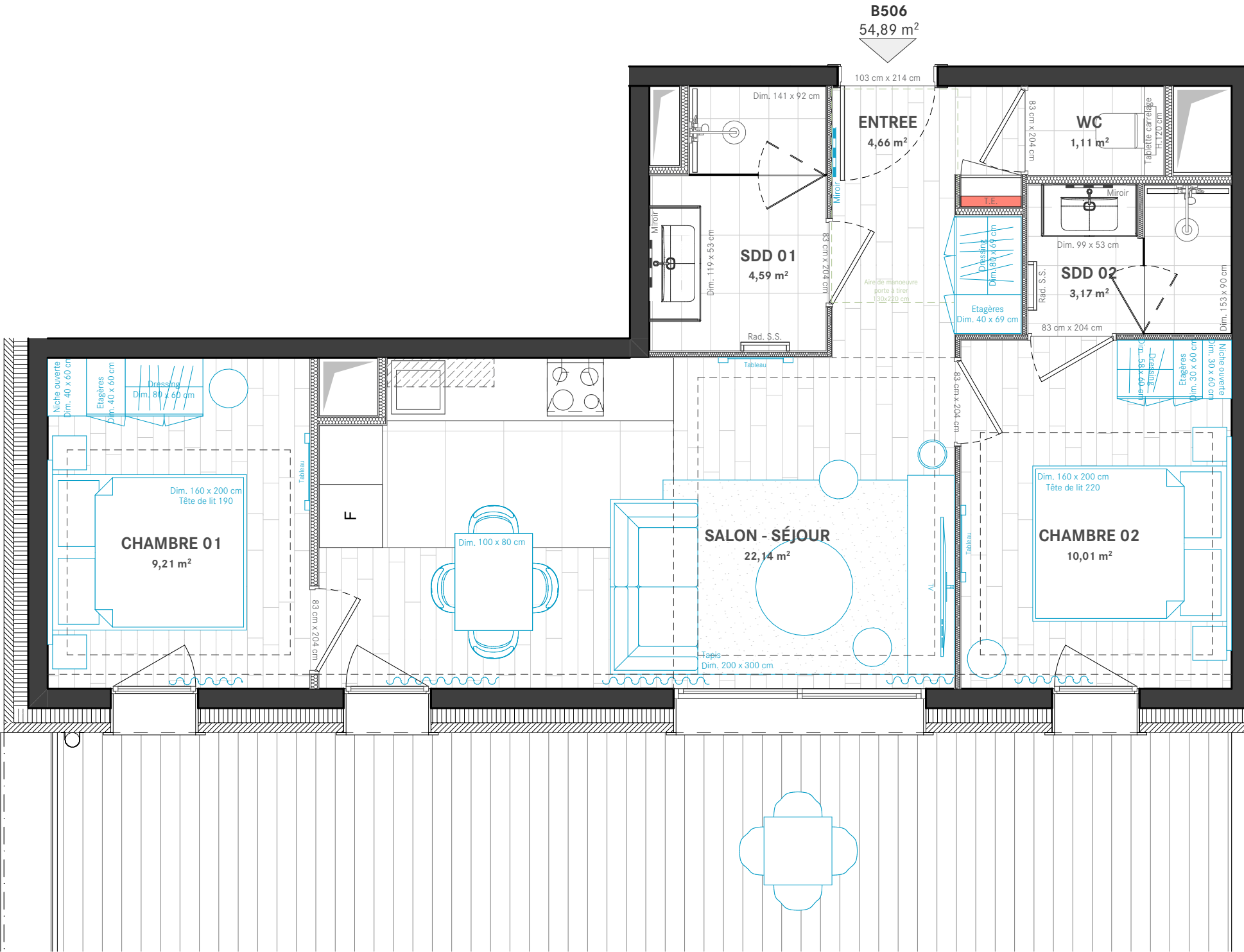


Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

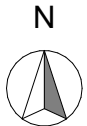


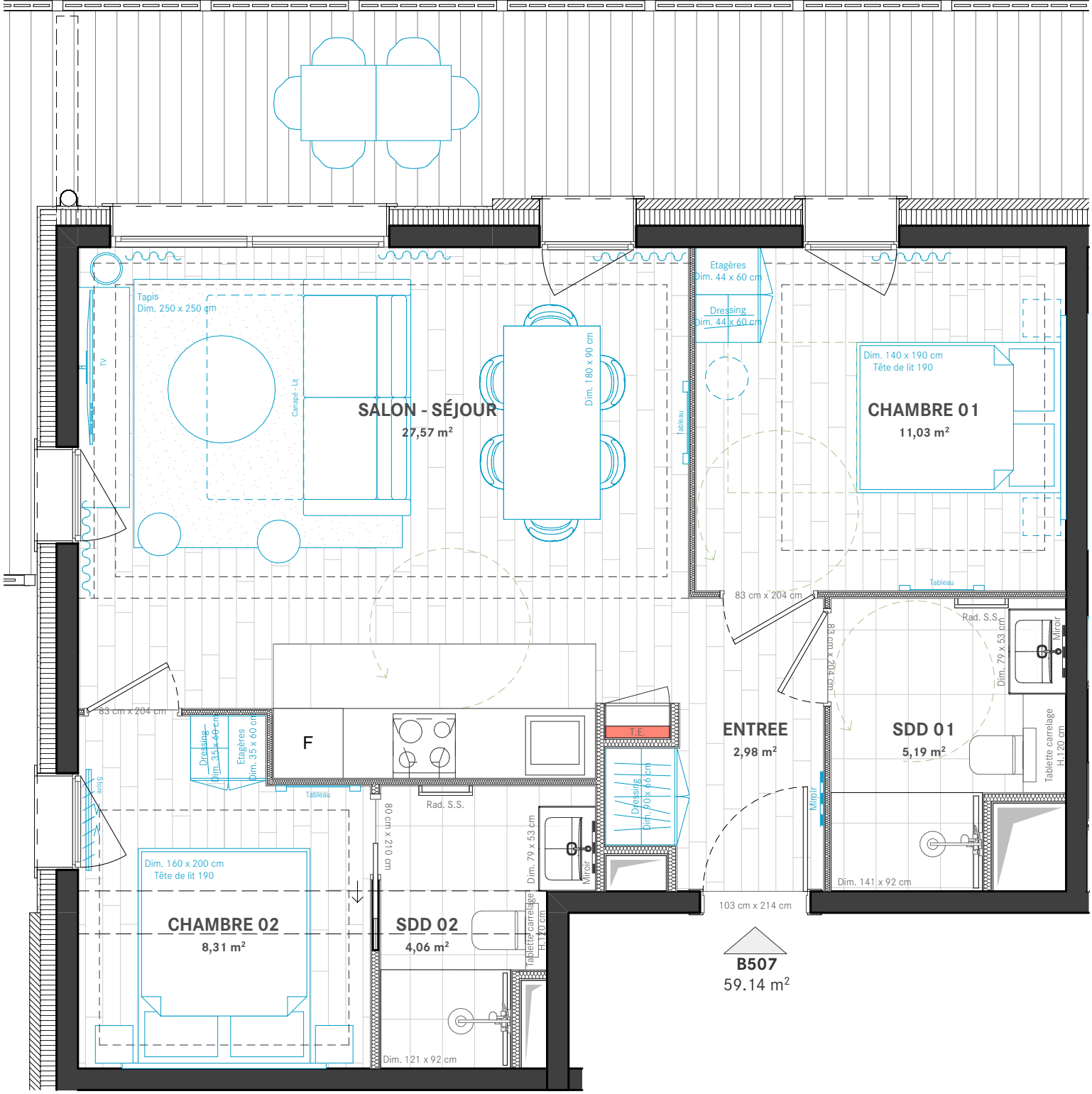




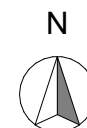
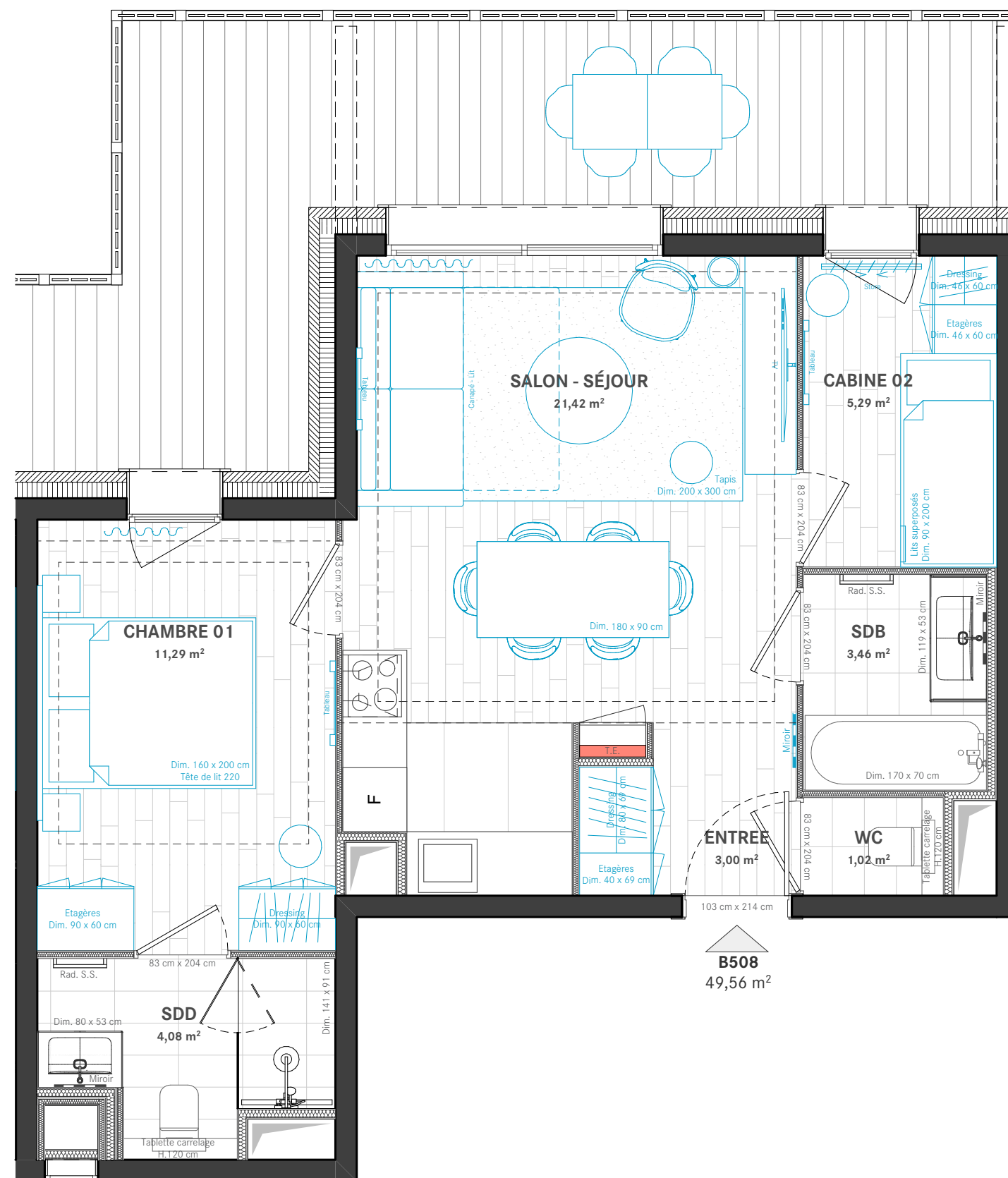


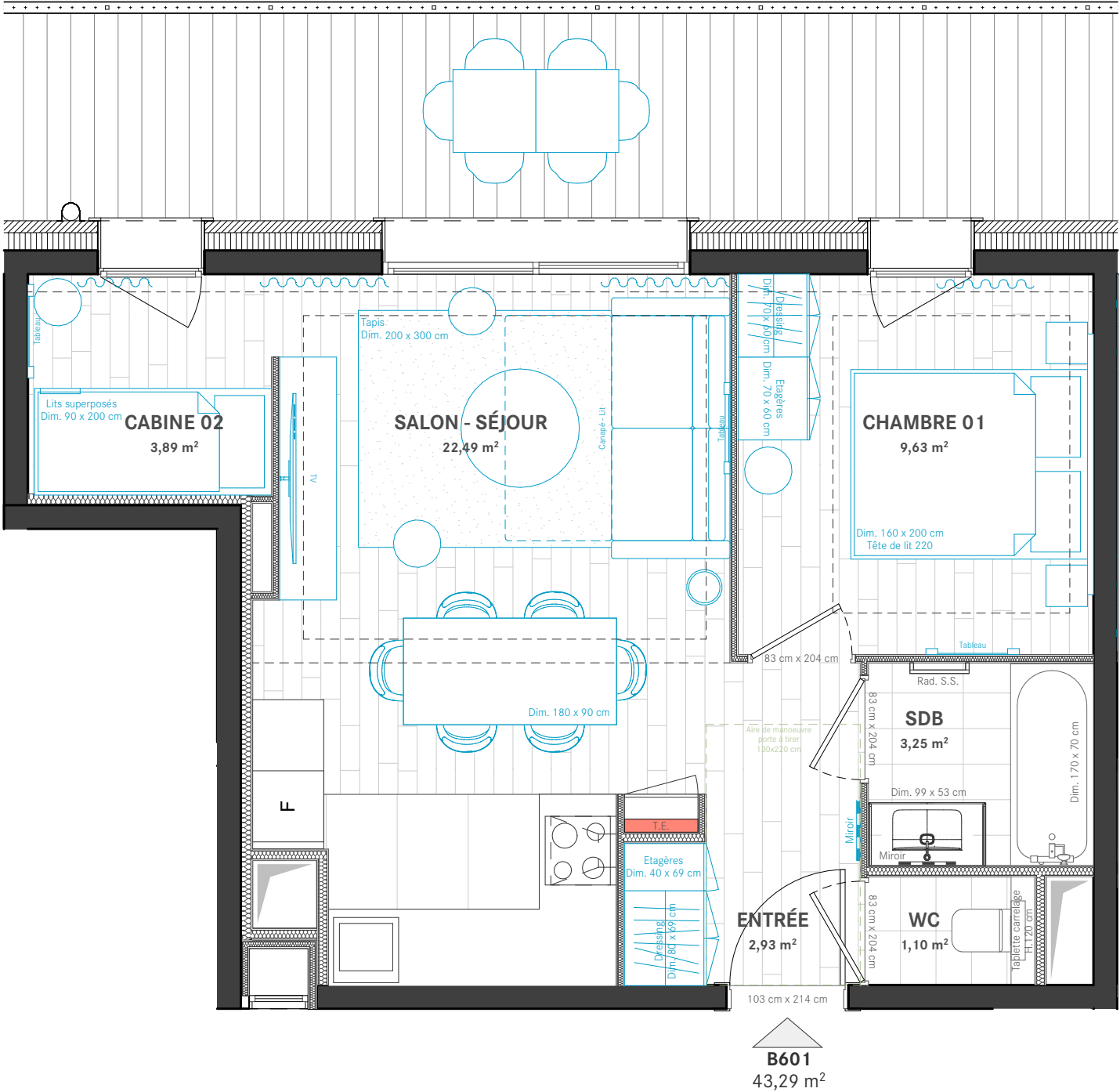
Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.



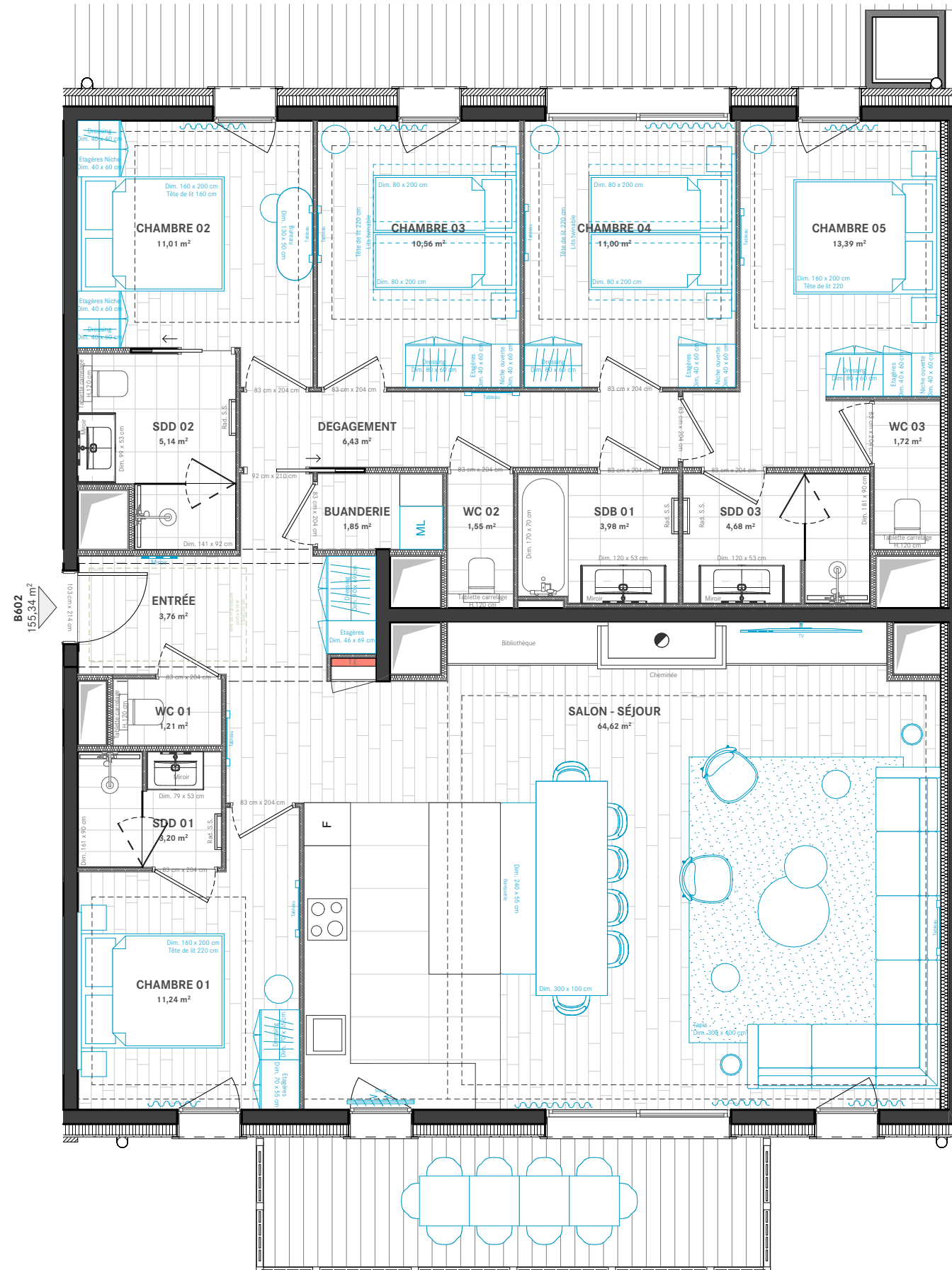


Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.





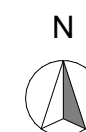
Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

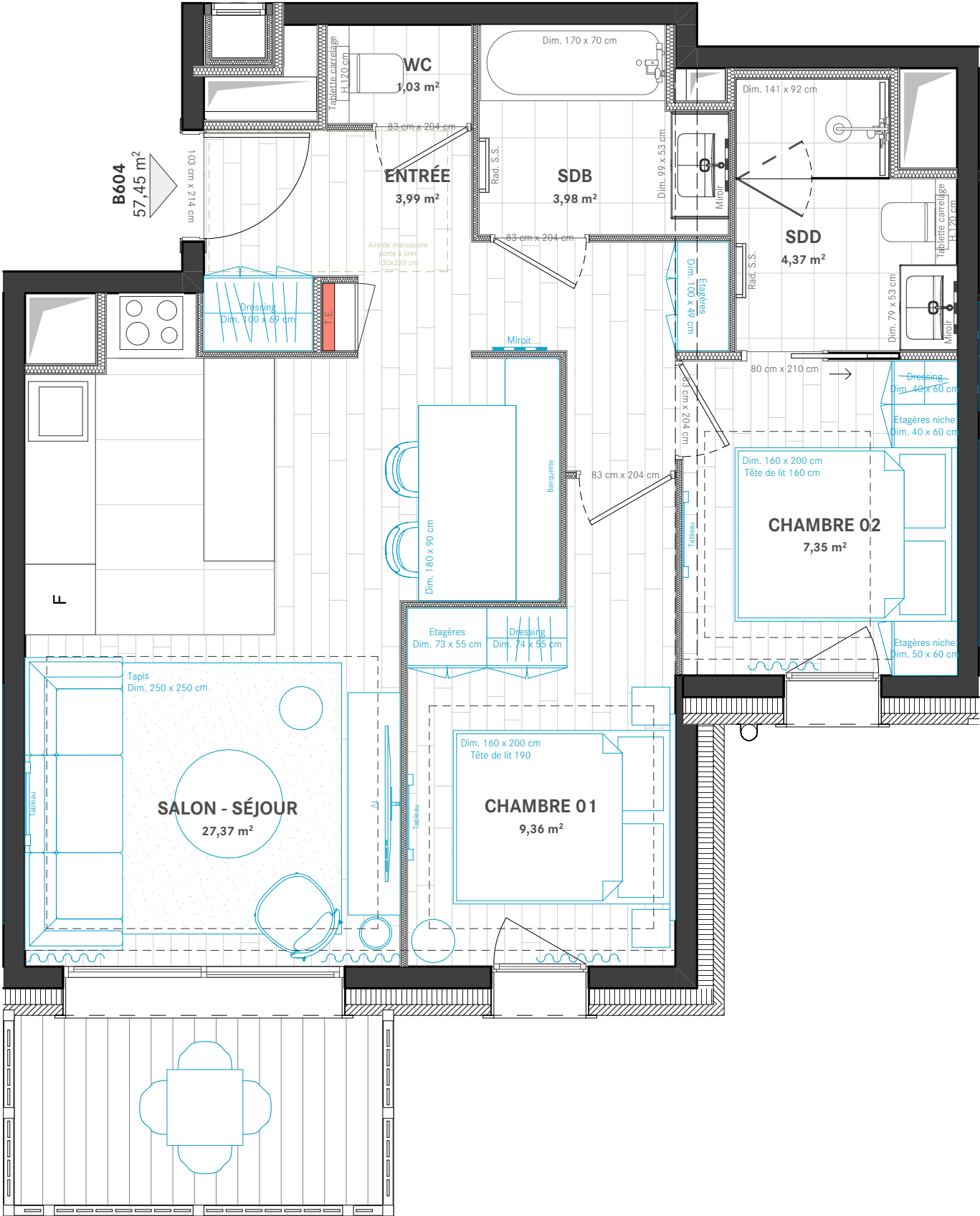


Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

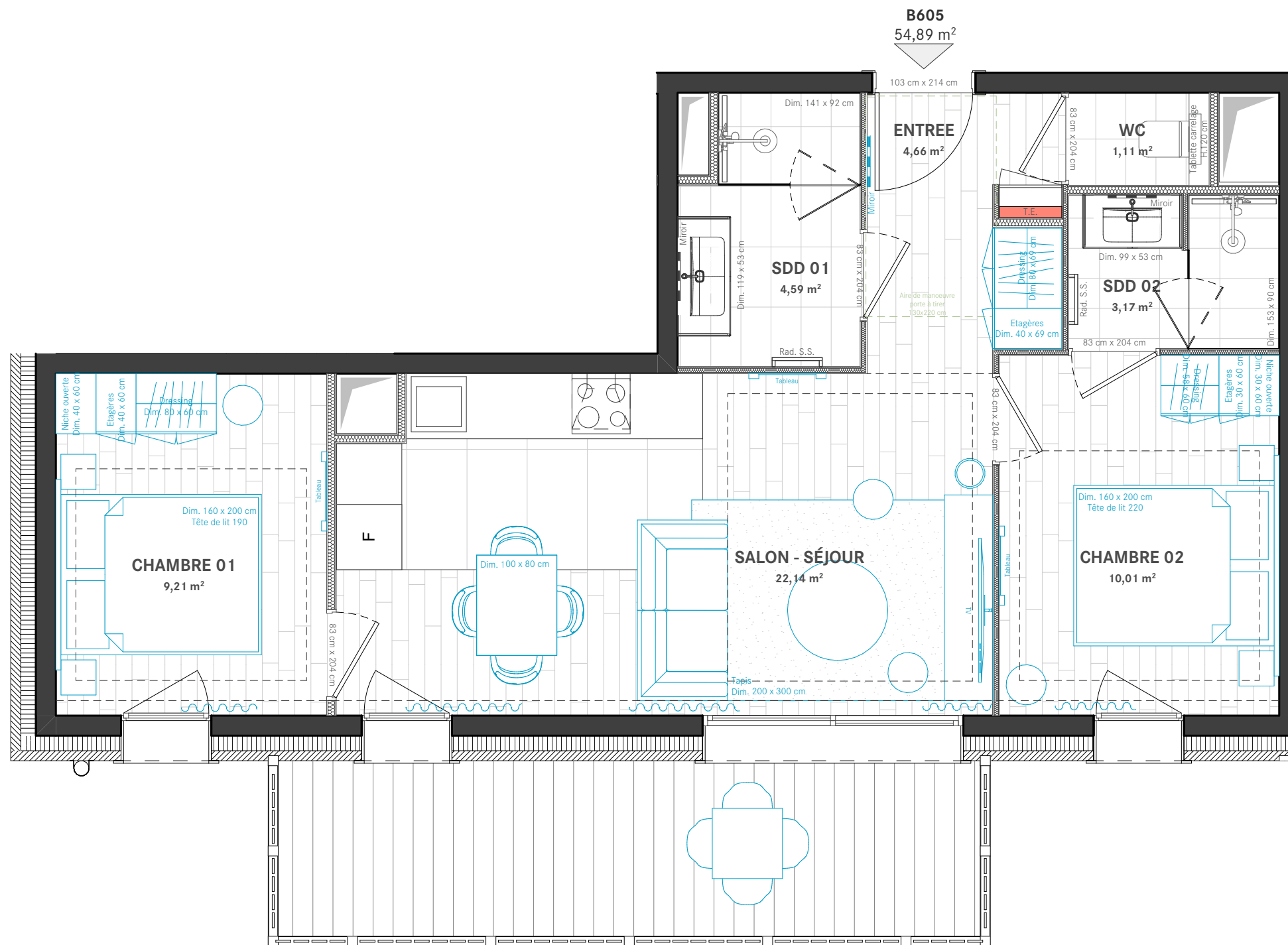


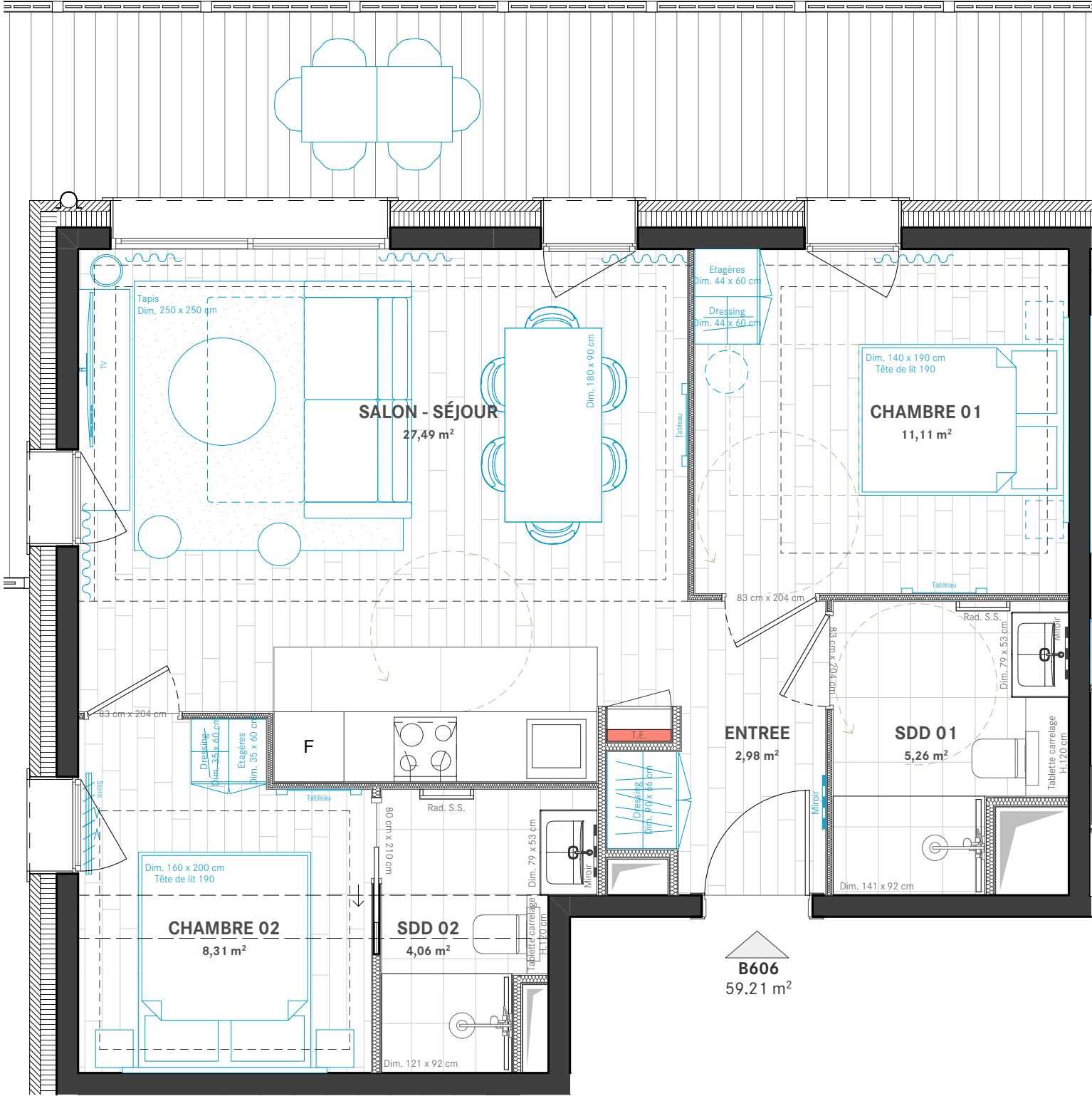




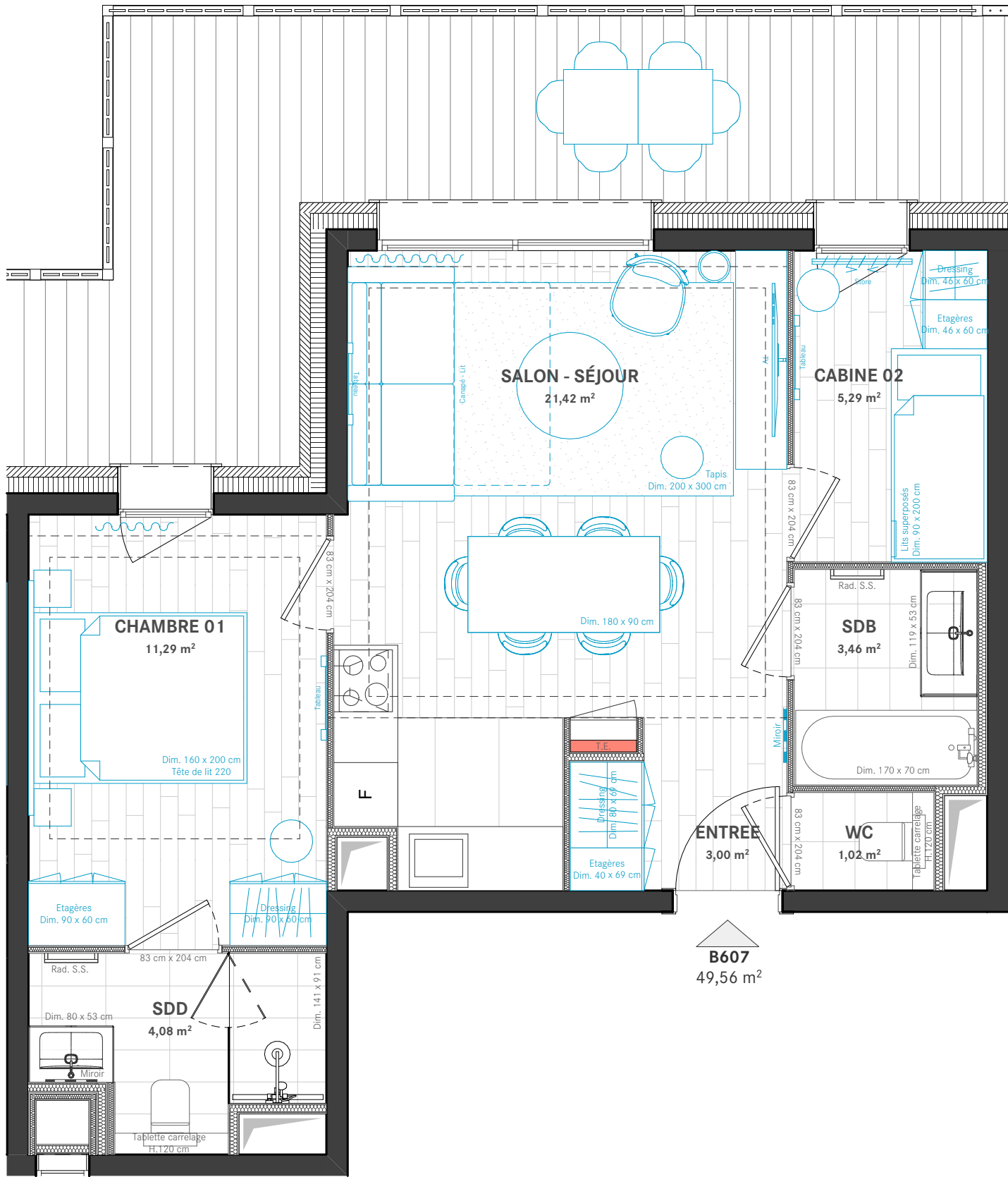




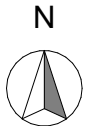


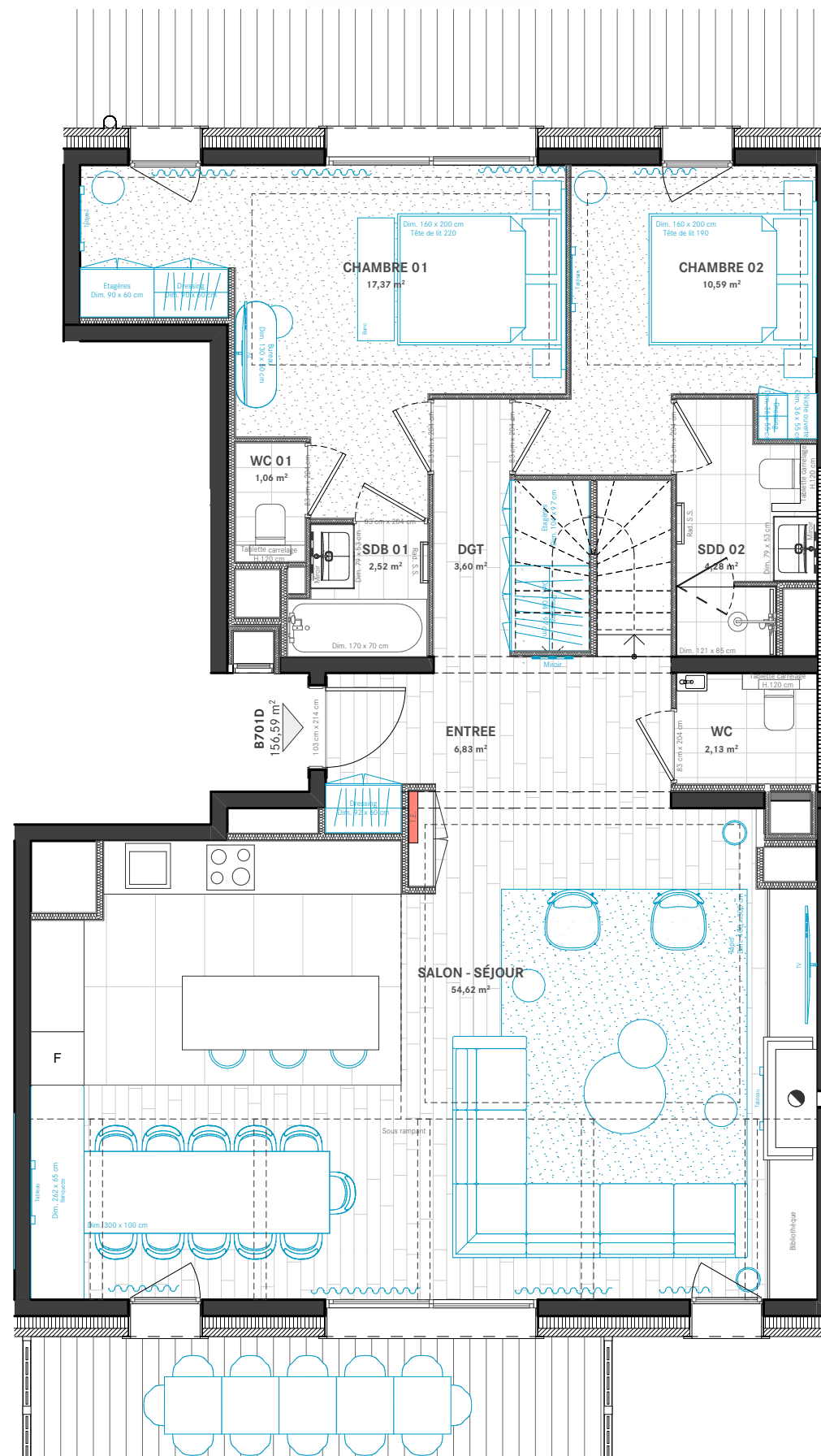


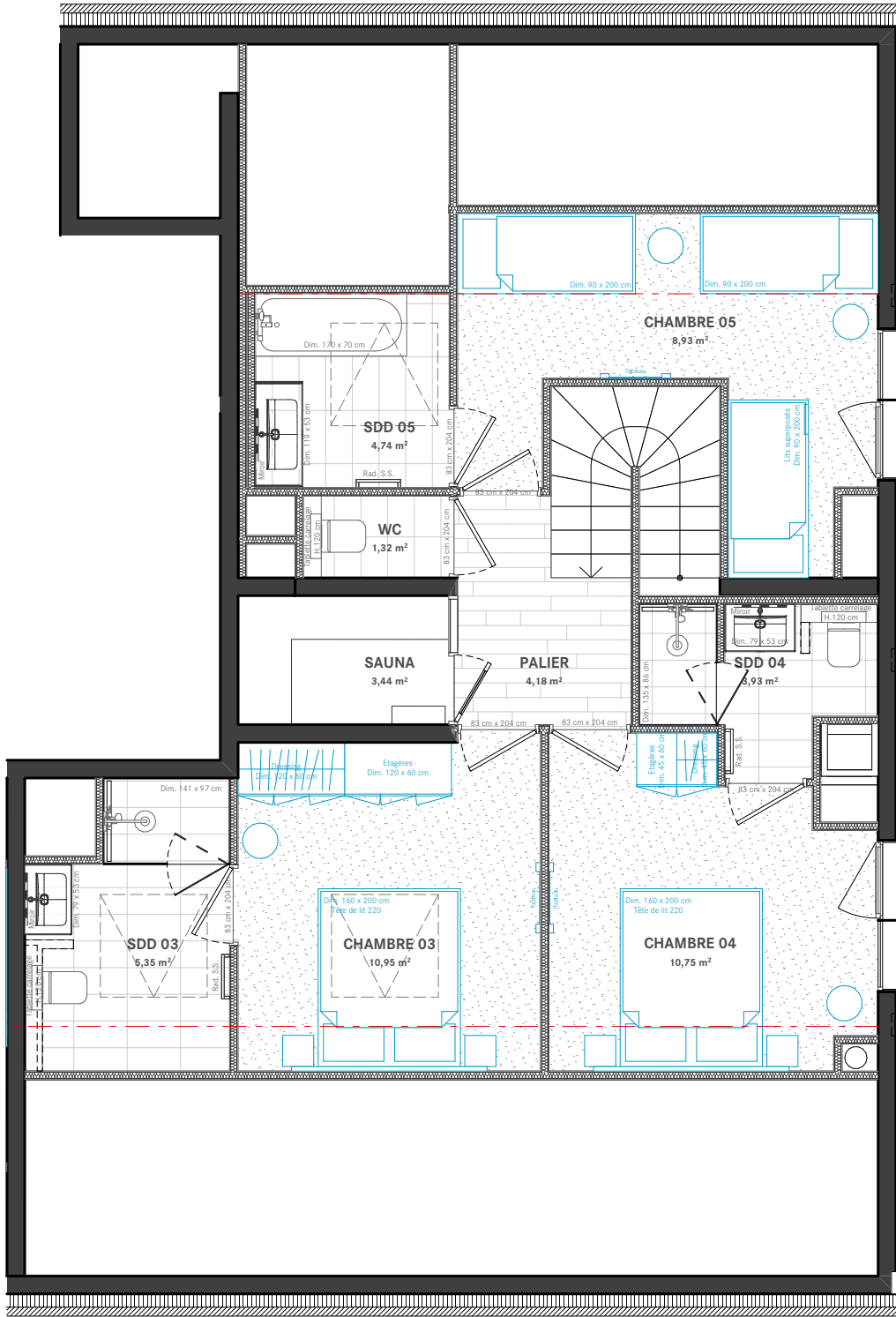
Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.



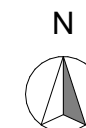
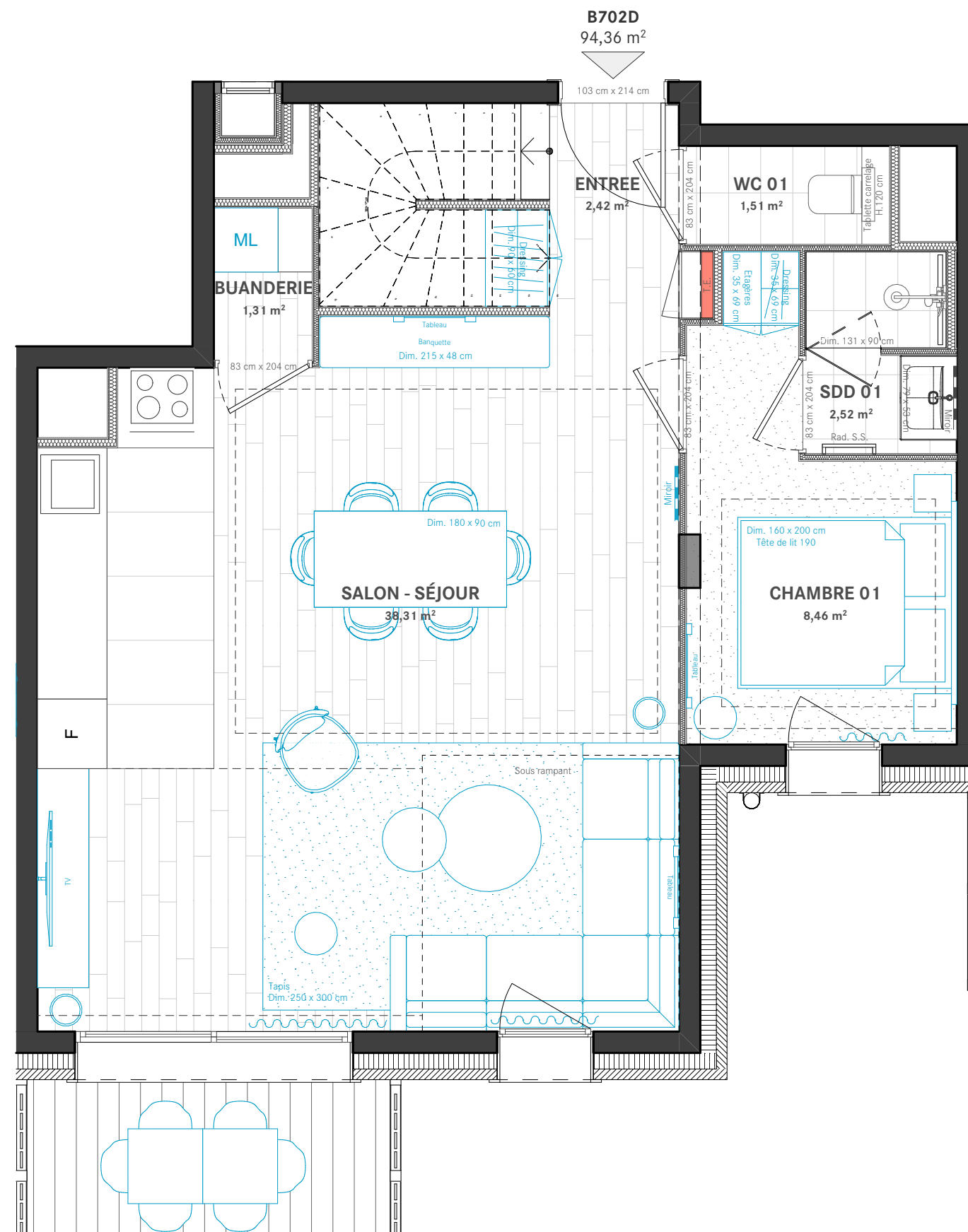
Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.



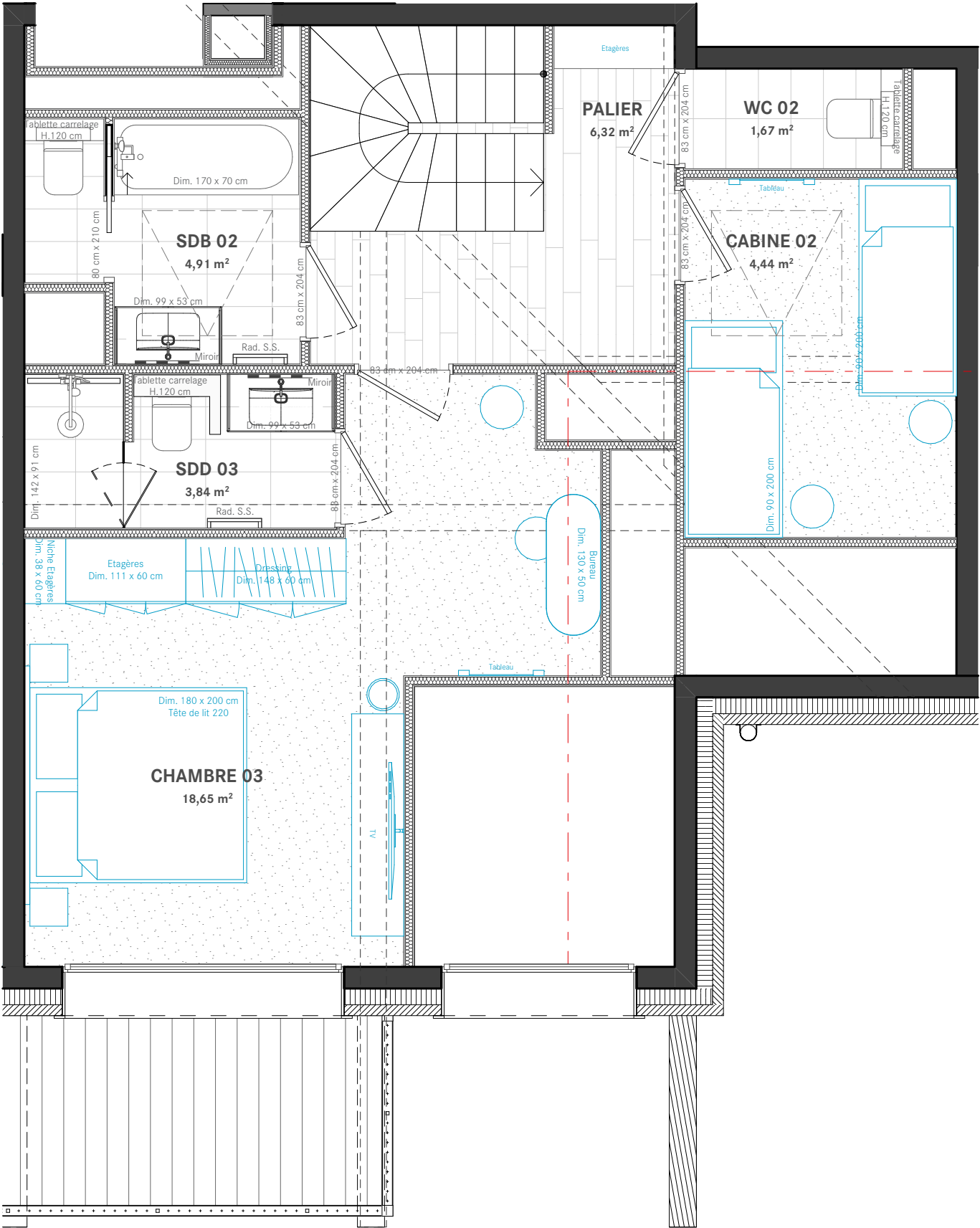




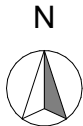
Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

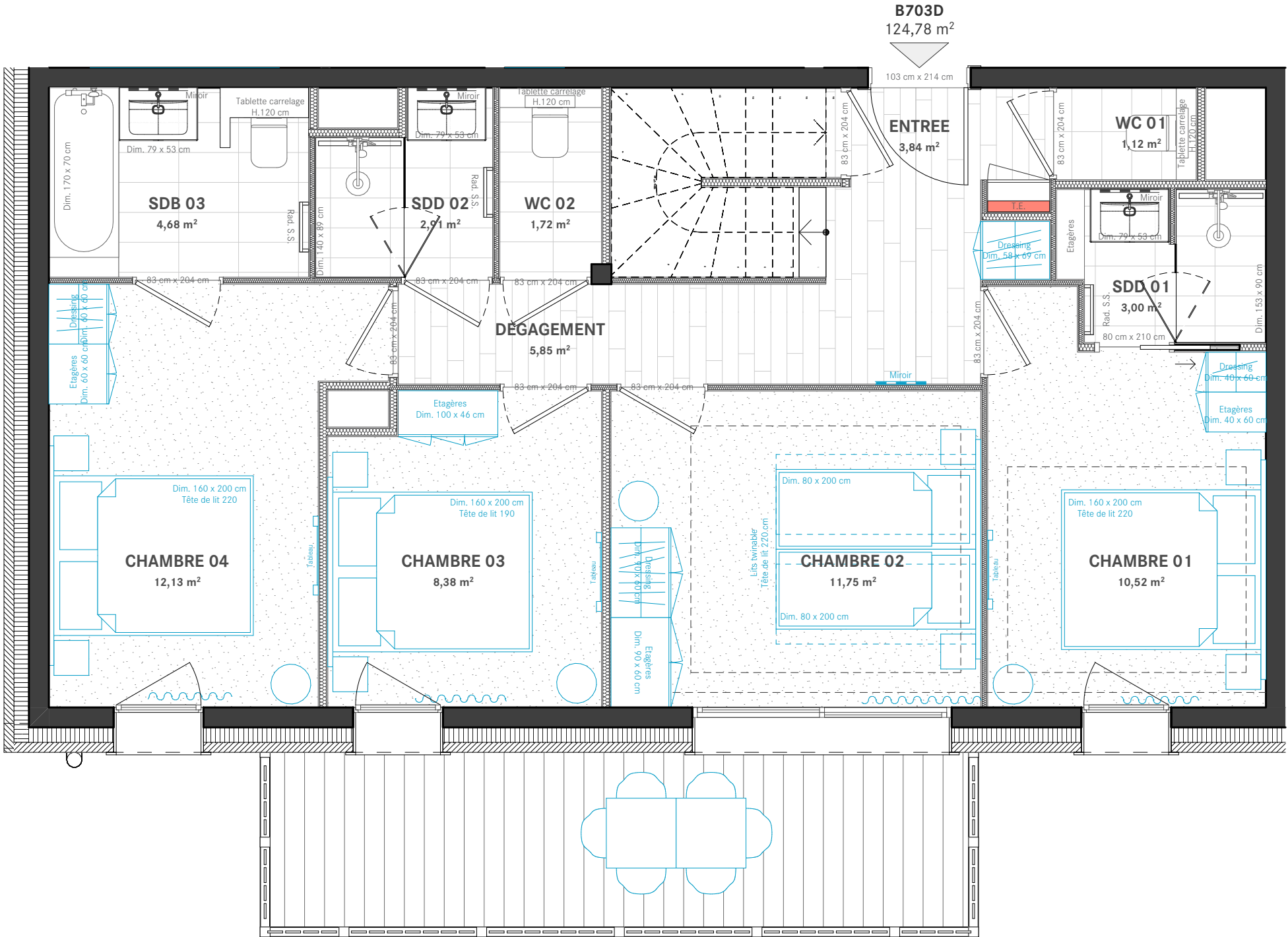




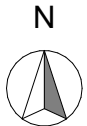


Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

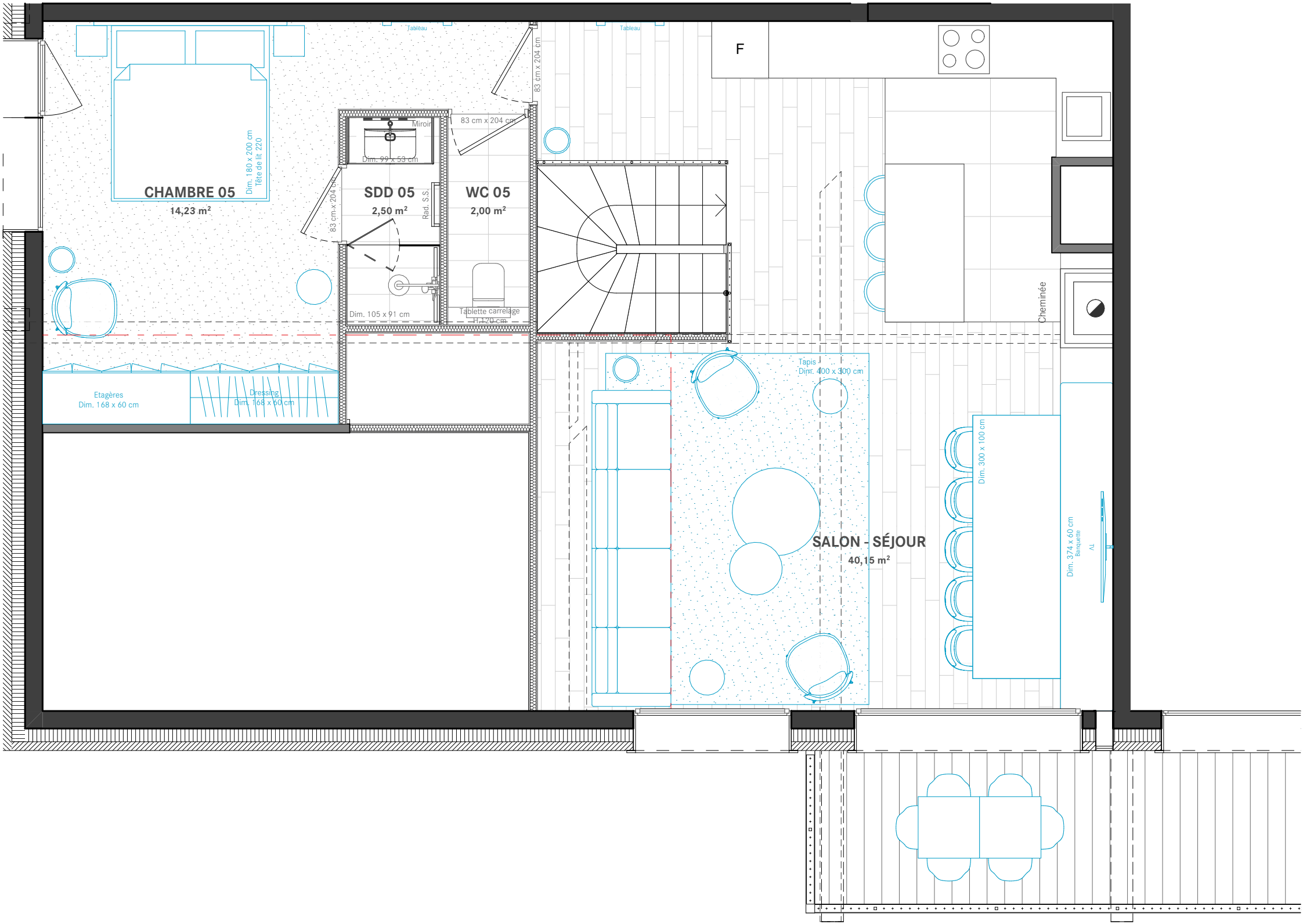




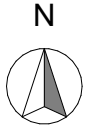
Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

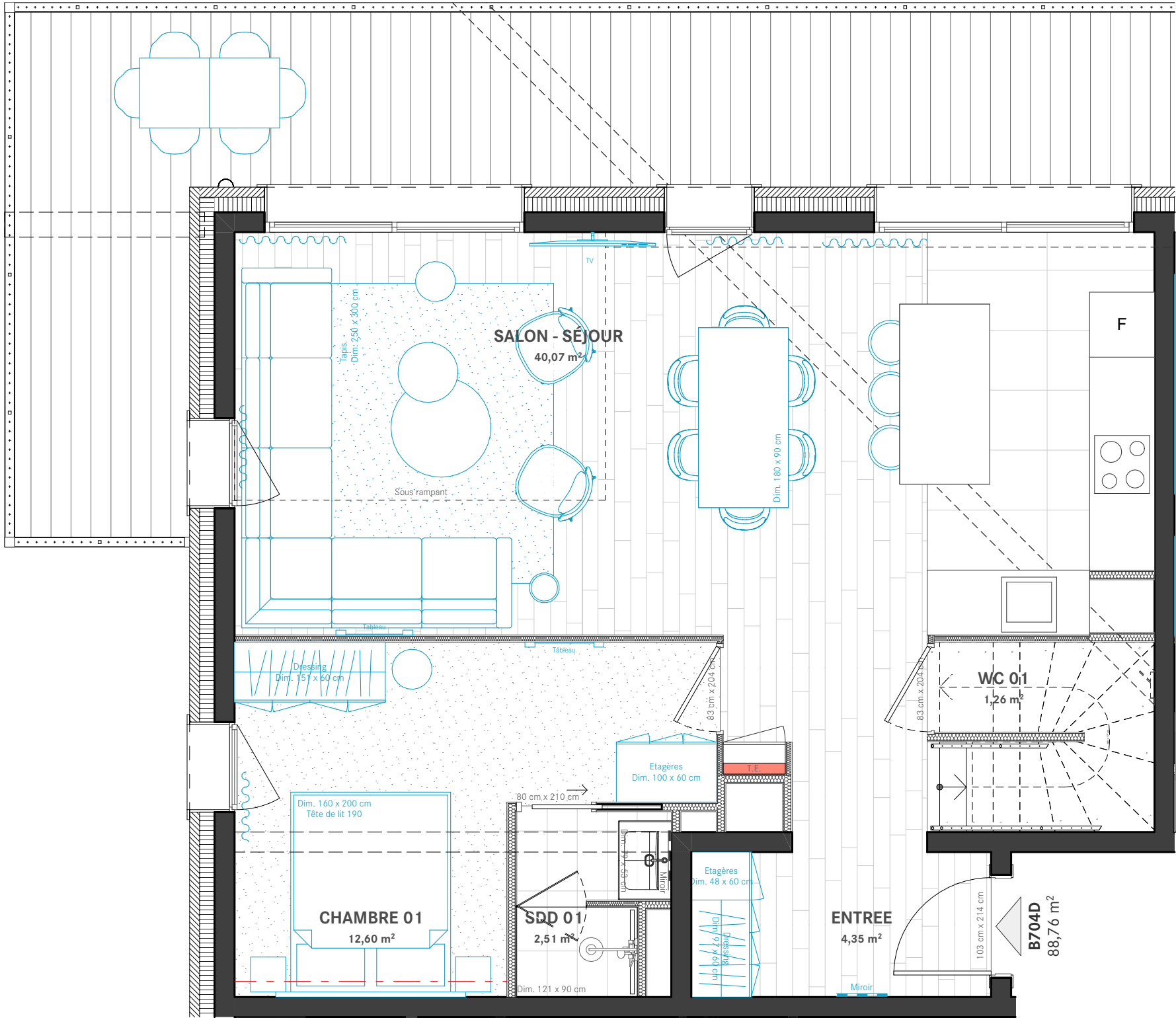




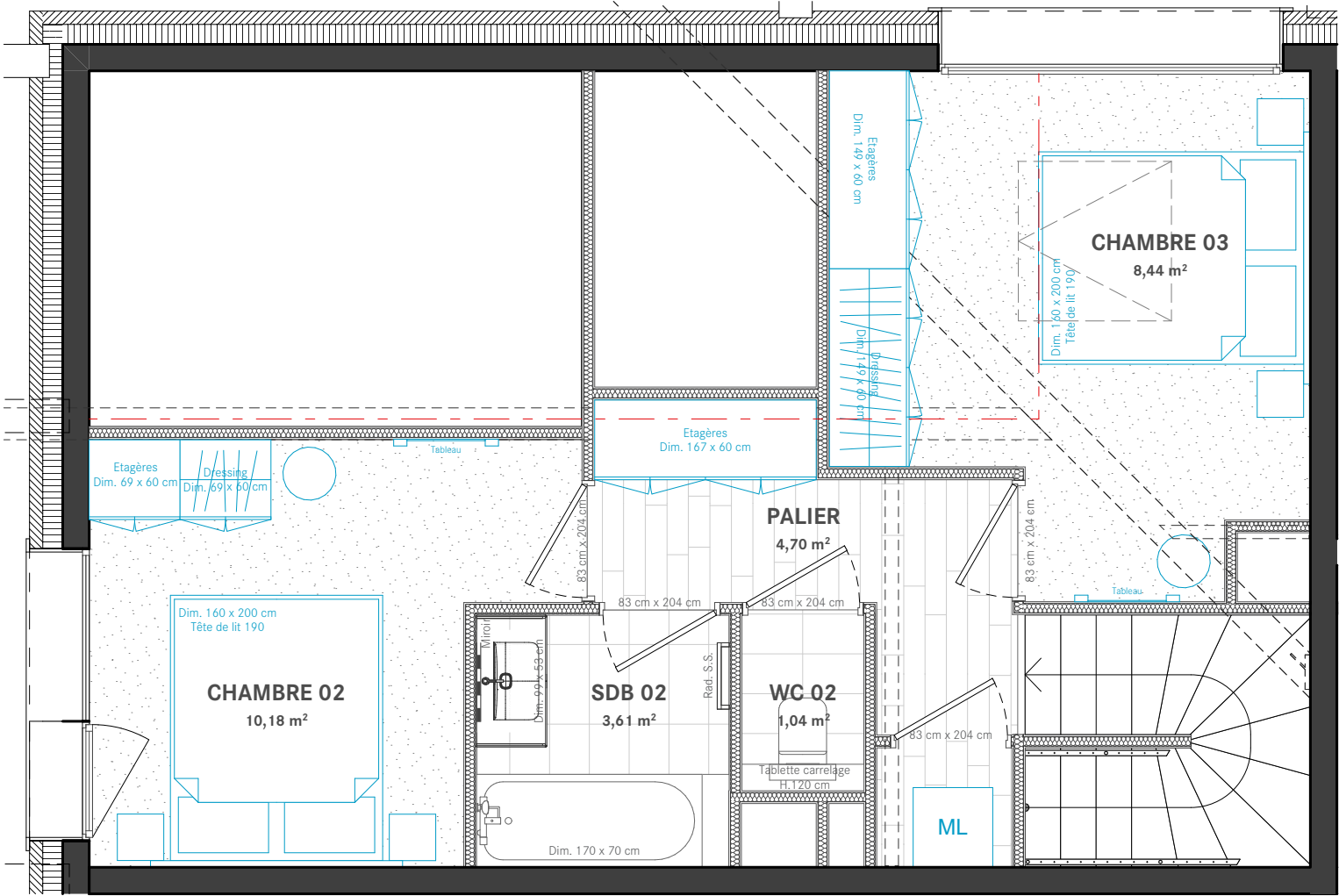


Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

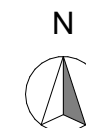
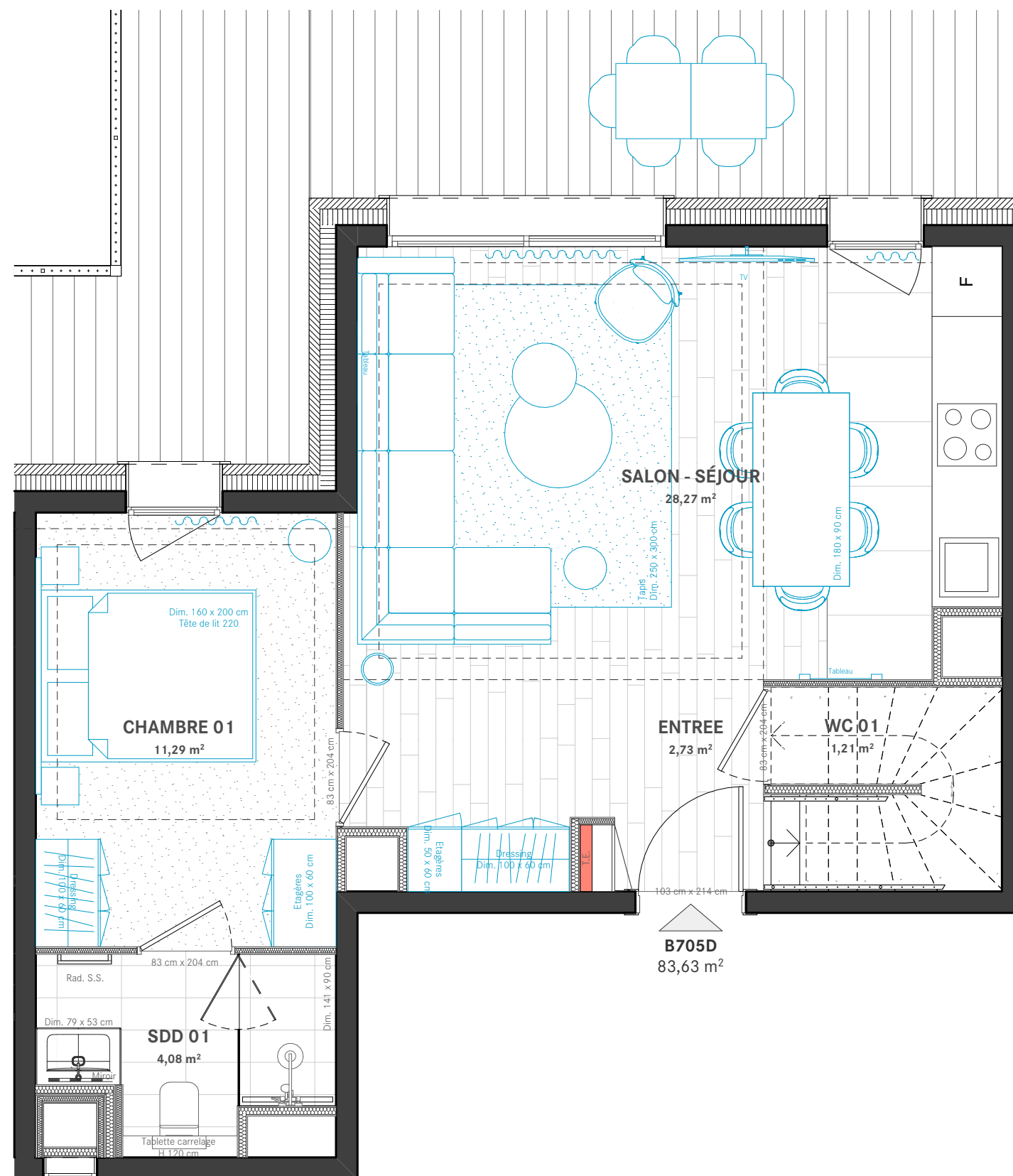


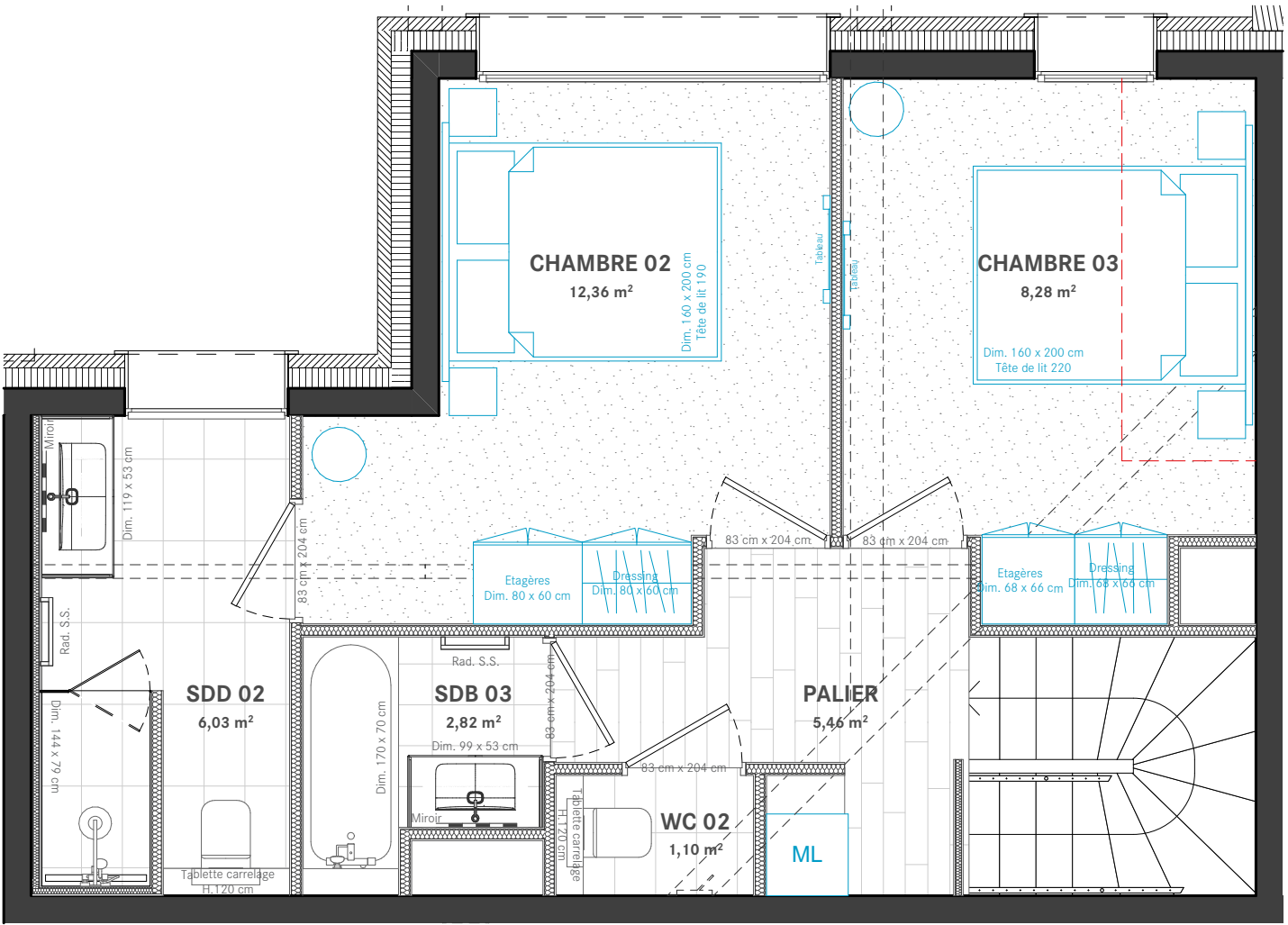


Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.



Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.





Les côtes sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et de tolérance d'exécution. De ce fait, les indications portées sur ces plans ne sont qu'approximatives. Les plans d'exécution sont dus par les entreprises et devront être visés par l'architecte avant mise en fabrication. Le mobilier est représenté à titre indicatif.